

MÉMORANDUM

DE LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANT·E·S FRANCOPHONES

*EN VUE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES,
FÉDÉRALES ET RÉGIONALES DE JUIN 2024.*

FÉDÉRATION DES ÉTUDIANT·E·S FRANCOPHONES

rue de la borne 14 bte 17 - 1080 Bruxelles | T 02 223 01 54 | contact@fef.be | www.fef.be

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
1.1. OBJECTIFS	7
1.2. LES PILIERS	8
2. SYNTHÈSE ET PRIORITÉS	11
3. NIVEAU DE POUVOIR EUROPÉEN	15
3.1. ERASMUS ET MOBILITÉ ÉTUDIANTE	16
3.2. CLIMAT	18
4. NIVEAU DE POUVOIR FÉDÉRAL	21
4.1. PRÉCARITÉ	22
4.1.1. CPAS ET RIS	22
4.1.2. JOB ÉTUDIANTS	23
4.2. RÉGIONALISATION	26
4.3. REFINANCEMENT DE LA FWB	28
4.4. SANTÉ	32
4.5. IMMIGRATION	41
4.6. MOBILITÉ INTERNATIONALE ET ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HUE	42
4.7. STATUT D'ARTISTE	43
4.8. TRANSPORT	48
4.9. INFLATION	49
4.10. ÉGALITÉ DES GENRES	50
4.11. EXTRÊME DROITE	52
5. NIVEAU DE POUVOIR COMMUNAUTAIRE	55
5.1. PRÉCARITÉ	56
5.1.1. ALLOCATION D'ÉTUDE ET BUDGET SOCIAL	56
5.1.2. DROITS D'INSCRIPTION	58
5.1.3. PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	59
5.2. PAYSAGE	60
5.3. RYTHME ACADÉMIQUE	63
5.4. STAGE	64
5.5. LUTTE CONTRE L'ÉCHEC	66
5.6. ACCESSIBILITÉ DES ÉTUDES	68
5.6.1. SÉLECTION	68
5.6.2. DISCRIMINATION	69
5.6.3. INCLUSIVITÉ	69
5.7. INFRASTRUCTURE	70
6. NIVEAU DE POUVOIR RÉGIONAL	73
6.1. LOGEMENT	74
6.2. ALLOCATIONS FAMILIALES	75

■ INTRODUCTION

LES OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Historiquement, l'enseignement supérieur, en tant que service public à la collectivité, a **trois missions fondamentales**:

1

Offrir des cursus d'enseignement et des formations supérieures initiales et continues et certifier les savoirs et compétences acquis correspondants ;

2

Participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, et assurer ainsi le développement, la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique et scientifique ;

3

Assurer des services à la collectivité, grâce à son expertise pointue et son devoir d'indépendance, à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou en dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

L'enseignement supérieur doit donc être ancré dans le réel et dans la société, il doit servir à la construction collective d'une société démocratique et émancipatrice.

LA DÉMOCRATISATION

La société actuelle est extrêmement inégalitaire et de plus en plus polarisée. Dans ce contexte, l'enseignement supérieur doit être un vecteur de plus d'équité sociale et de plus d'égalité dans les conditions de vie des citoyen-ne-s.

Aujourd'hui, ce mouvement vers le progrès social est loin d'être pleinement en marche, car l'enseignement supérieur reste un facteur important de reproduction sociale. En effet, son accès et la réussite en son sein restent majoritairement déterminés par les conditions économiques, culturelles ou sociales des étudiant-e-s, tandis qu'être diplômé de l'enseignement supérieur permet d'accéder à des situations sociales privilégiées.¹ Transformer ce qui reste souvent privilège en droit à l'éducation pour tou-te-s permettra, en partie, de réduire les inégalités inhérentes à notre société.

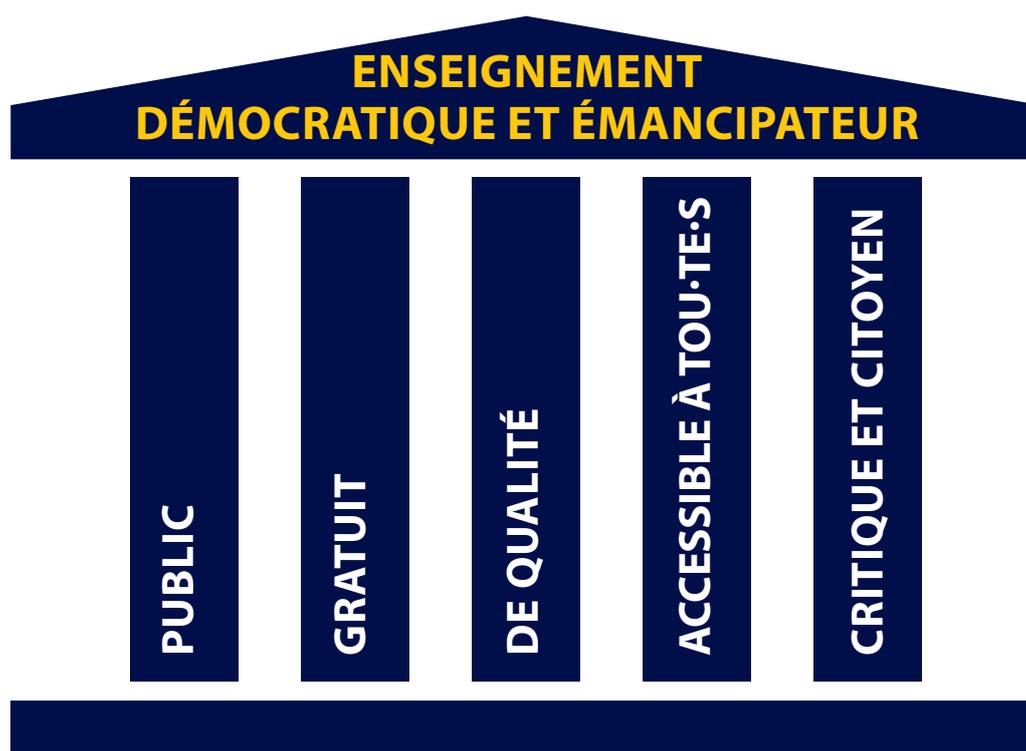
L'ÉMANCIPATION

L'enseignement se doit de donner aux étudiant-e-s les outils pour s'épanouir, se découvrir et trouver leur place comme acteur-ric-e-s de la société.

Dans un monde complexe et en mutation, la condition d'une émancipation passe par le développement d'une faculté d'analyse critique du savoir et des évidences qui sont relayées dans l'enseignement comme dans la société. En effet, si la condition sine qua non de toute démocratie est la reconnaissance de la pleine égalité politique de chacun-e, il faut alors permettre aux structures éducatives d'y contribuer. Il importe également que les étudiant-e-s soient doté-e-s des outils pour devenir des citoyen-ne-s engagé-e-s, capables de changer et d'améliorer la société.

MESURES POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANT·E·S FRANCOPHONES ESTIME QU'AFIN D'ATTEINDRE CE DOUBLE OBJECTIF D'ÉMANCIPATION ET DE JUSTICE SOCIALE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DEVRAIT TENDRE VERS UN ENSEIGNEMENT PUBLIC, GRATUIT, DE QUALITÉ, ACCESSIBLE À TOU·TE·S, CRITIQUE ET CITOYEN.



POUR CONSTRUIRE UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE CETTE NATURE ET RÉPONDANT À CES OBJECTIFS, TOUS LES NIVEAUX DE POUVOIR ONT UN RÔLE IMPORTANT À JOUER.

VOICI DONC *UNE SÉRIE DE MESURES* PROPOSÉES PAR LA FEF, À DESTINATION DES PERSONNES CANDIDATES À UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE EN FÉDÉRATION WALLO-NIE-BRUXELLES, RÉGION WAL-LONNE ET À BRUXELLES-CA-PITALE COMME AU FÉDÉRAL. *CELLES-CI PERMETTENT DE TENDRE VERS CET OBJECTIF: CELUI D'UNE SOCIÉTÉ DÉ-MOCRATIQUE ET ÉMANCIPA-TRICE.*

■ PRIORITÉS

LES PRIORITÉS DES ÉTUDIANT·E·S

La Fédération des Étudiant·e·s Francophones, dans l'objectif de sensibiliser nos représentant·e·s politiques en vue des prochaines élections, souhaite mettre en avant différents enjeux auxquels font face les étudiant·e·s, et qui resteront des luttes prioritaires pour notre mouvement pendant les années à venir.

En premier lieu, **le coût des études** reste central dans nos préoccupations. À la fois frein d'accès à l'enseignement supérieur, et inquiétude quotidienne pour les étudiant·e·s, il est important pour nous de tout faire pour réduire tant que possible l'ensemble des dépenses nécessaires pour étudier et vivre dignement en Belgique. Parmi ces dépenses, il est impératif de développer des offres de **logements abordables et de qualité**, mais il faut également permettre aux étudiant·e·s **de se nourrir correctement à bas prix**. Au vu de l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s qui travaillent, le développement d'une meilleure politique concernant les **jobs étudiants** sera également une priorité pour nous.

Ensuite, pour permettre à l'enseignement supérieur d'atteindre les objectifs que nous lui fixons, il faut avant toute chose revoir les mécanismes qui conduisent au **sous-financement** actuel. Un budget à la hauteur des ambitions permettra de retravailler le **décret Paysage** et la future **réforme des rythmes académiques** pour les adapter correctement aux besoins des étudiant·e·s.

Enfin, certaines thématiques s'imposent également dans nos combats. Nous pensons notamment aux luttes pour **une meilleure égalité des genres**, pour **des soins de santé accessibles et efficaces**, et pour faire face à **la montée de l'extrême droite** sur nos campus et dans l'ensemble de la société.

■ NIVEAU DE POUVOIR EUROPÉEN

3.1 ERASMUS ET MOBILITÉ ÉTUDIANTE

En 1999, une conférence interministérielle se réunit à Bologne. Cette conférence va donner naissance à un processus qui va changer l'enseignement supérieur en Europe : le processus de Bologne. Son objectif est d'harmoniser l'enseignement supérieur pour en faire l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde. Presque 25 ans plus tard, l'implémentation des différents outils permettant cette harmonisation fait partie intégrante de notre enseignement, les ECTS (communément appelé crédit) et le système 3-5-7¹ sont des exemples de ces outils.

En 2017, Emanuel Macron annonce la suite de l'implémentation du processus de Bologne et le développement de l'espace européen de l'enseignement. Celle-ci passe par la création d'alliances d'universités européennes. En 2019, un premier appel est lancé créant 17 alliances, en 2020 un deuxième appel a été lancé créant 23 alliances supplémentaires et, en 2022, le troisième et dernier appel à ce jour a créé 4 alliances supplémentaires. À chaque appel des établissements de la FWB ont été sélectionnés. Aujourd'hui, 4 universités et 1 Haute école font partie d'une alliance.

Qu'en est-il en 2023 ? On peut constater une grande disparité dans l'avancement des différents projets. Le manque de moyens alloués est à prendre en compte, mais on peut aussi se poser la question de l'intérêt porté par les établissements à ces projets, et du manque flagrant d'inclusion de la représentation étudiante dans les alliances.

Pour revenir sur le financement de ces alliances, actuellement, les financements sont tirés des projets du programme Erasmus+. Comme ce sont des projets, ces financements ont donc une fin. Il est nécessaire de s'assurer du financement public de ces structures afin d'éviter qu'elles se retournent vers le privé ou que la charge revienne sur les étudiant·e·s par l'augmentation des frais d'inscription ou autres.

Les fonds Erasmus+ sont, pour les étudiant·e·s, mieux connus pour les programmes d'échanges et la possibilité de partir plusieurs mois afin de suivre des études dans un autre établissement ou d'effectuer un stage à l'étranger. Cet échange est accompagné d'une bourse afin d'aider les étudiant·e·s durant leur Erasmus. Force est de constater que cette bourse ne couvre pas l'entièreté des frais engendrés par un tel échange (transport, logement, nourriture, etc.), et que la possibilité de faire un Erasmus reste un privilège pour les étudiant·e·s avec plus de moyens. Dans la continuité d'un enseignement supérieur accessible à tou·te·s il est nécessaire que ces bourses couvrent la totalité des frais.

REVENDICATIONS :

- ▶ L'évolution du processus de Bologne et de l'espace européen de l'enseignement supérieur, non plus vers une marchandisation de l'enseignement supérieur, mais vers un enseignement européen, social et accessible à tou-te-s ;
- ▶ Le financement structurel des alliances d'universités européennes par la Commission européenne afin d'éviter les financements privés ou aux frais des étudiant-e-s ;
- ▶ La participation obligatoire de la représentation étudiante à toutes les étapes et à tous les niveaux de décision dans les alliances ;
- ▶ L'augmentation du montant des bourses allouées lors d'Erasmus ou autre échange à l'étranger, pour qu'elles prennent en compte les coûts totaux liés à ces échanges.

3.2 CLIMAT

Les expert·e·s sont formel·le·s, nos modes de vie doivent changer au plus vite si l'on veut continuer à vivre sur notre planète. Nous voyons déjà les effets du dérèglement climatique, avec entre autres des inondations dévastatrices et des vagues de chaleur toujours plus longues et intenses, en Belgique et partout dans le monde.

Les décisions politiques sont loin d'être au niveau de l'urgence auquel nous faisons face. Les différent·e·s responsables belges et internationaux·ales doivent au plus vite mettre en place des mesures concrètes. L'Europe a un rôle direct à jouer dans cette problématique, et doit arrêter de repousser inlassablement les deadlines de ses engagements. L'Union européenne doit au contraire jouer un rôle précurseur dans la lutte contre le dérèglement climatique, et agir ensemble de manière ambitieuse et contraignante envers ses membres.

Si le changement doit s'opérer à tous les niveaux, le milieu de l'enseignement supérieur ne peut rester les bras croisés devant la catastrophe climatique. Il est nécessaire d'adopter une posture proactive pour lutter dès aujourd'hui, et sauver notre futur. Que ce soit dans les formations disposées aux étudiant·e·s, dans les prises de position des établissements, ou dans les recherches développées par nos chercheur·euse·s, il faut remettre au centre de tout cela la question climatique, car elle conditionne tout le reste.

Nous avons pu voir la mobilisation des jeunes pour défendre leur futur. Des dizaines de milliers d'entre eux ont marché à travers les grandes villes d'Europe et ont manifesté leur volonté de changer le modèle de société actuel. Il faut capitaliser sur ces engagements et mobiliser cette jeunesse toujours plus inquiète.

Les enjeux climatiques sont intimés liés aux enjeux sociaux. Quatre axes généraux nous intéressent particulièrement.

Premièrement, les pays et les individus les plus précarisés sont les plus vulnérables face au changement climatique.

Par exemple, bien que le nombre de catastrophes naturelles entre pays à bas et hauts revenus soit équivalent depuis les années 1970, le nombre de morts est 10 fois plus élevé dans les pays les plus pauvres.

Deuxièmement, il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre et assurer un accès minimal aux services publics. Il se dégage un consensus sur le fait que la sortie de l'extrême pauvreté ou l'accès universel à l'énergie peuvent être atteints sans représenter des émissions de gaz à effet de serre important.¹

Troisièmement, il faut travailler sur les effets distributifs et l'équité de l'action face aux changements climatiques. En effet, les politiques de lutte contre le dérèglement climatique peuvent ne pas prendre en compte leurs effets négatifs sur certaines classes de la population. Il faut plus de justice sociale et fiscale pour redistribuer les richesses et ainsi combler les effets négatifs des mesures écologiques sur les ménages les plus précaires.

Quatrièmement, il faut être ambitieux sur les politiques publiques. Investir dans les énergies renouvelables avec un contrôle démocratique et public sur les prix. Avoir une politique de rénovations des infrastructures afin de mieux les isoler, avoir des politiques de transports en commun gratuit.

1 (Tait et Winkler, 2012 ; Pachauri, 2014 ; Chakravarty et Tavoni, 2013 ; Rao, Riahi et Grubler, 2014 ; Pachauri et al., 2013)

REVENDEICATIONS :

- ▶ À l'Union européenne de mettre au plus vite en place des plans Climat efficaces, avec des deadlines plus rapprochées pour arriver à faire la différence ;
- ▶ Aux gouvernements de mettre l'accent sur l'étude des changements climatiques et des défis auxquels nous allons faire face ;
- ▶ Aux établissements de mettre en place des plans concrets pour diminuer leur empreinte carbone ;
- ▶ À la communauté française de mettre en œuvre un plan de rénovation des bâtiments scolaires prenant en compte, notamment, la question de l'isolation ;
- ▶ La renationalisation l'industrie de la production d'énergie, et sortir du marché commun de l'UE, afin de diminuer les prix de l'énergie.

■ NIVEAU DE POUVOIR FÉDÉRAL

4.1 PRÉCARITÉ

CPAS ET RIS

Les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) sont nombreux·ses. En 2021, on y comptait 16,5% d'étudiant·e·s, et cela ne cesse d'augmenter. Cette hausse est différente selon les régions.

Les étudiant·e·s bénéficiaires du Revenu d'Insertion Socio-Professionnelle sont aidé·e·s de la même manière que les étudiant·e·s boursier·ère·s et non-boursier·ère·s, c'est-à-dire que depuis le premier janvier 2022, tou·te·s reçoivent 264,13 euros par mois contre 72,23 euros par mois auparavant pour les bénéficiaires du RIS.

Chaque année, les étudiant·e·s bénéficiant d'un Projet individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) ne prennent pas cette aide en été.

En 2018, près d'un tiers des bénéficiaires du RIS en Région de Bruxelles-Capitale ont entre 18 et 24 ans et la moitié d'entre eux sont étudiant·e·s, soit environ 6200 étudiant·e·s.

Mais en 4 ans seulement, le nombre d'étudiant·e·s bénéficiant du RIS en Belgique a progressé de 20%. En février 2022, 25 000 étudiant·e·s bénéficiaient ainsi d'une aide du CPAS. Il y a 15 ans, elles étaient 8500 à recevoir le RIS...

Actuellement, un conseil social est présent dans chaque établissement. Celui-ci est financé par la communauté française au moyen d'allocations ou subventions annuelles, appelées « subsides sociaux ». Malheureusement, ceux-ci ne permettent pas à tous les étudiant·e·s de bénéficier de son aide. Quand bien même, pour les étudiant·e·s qui ont la chance de bénéficier des aides telles que la bourse ou le taux modeste, ces aides ne sont pas suffisantes, et les étudiant·e·s se tournent vers le CPAS pour pouvoir vivre plus dignement.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Le statut isolé automatique pour les étudiant·e·s koteur·euse·s ;
- ▶ L'affirmation de droit à l'échec et à la réorientation pour l'étudiant·e avec le maintien de RIS ;
- ▶ Aux établissements de mettre en place des plans concrets pour diminuer leur empreinte carbone. ;
- ▶ À la communauté française de mettre en œuvre un plan de rénovation des bâtiments scolaires prenant en compte, notamment, la question de l'isolation ;
- ▶ La renationalisation l'industrie de la production d'énergie, et sortir du marché commun de l'UE, afin de diminuer les prix de l'énergie.

JOBS ÉTUDIANTS

Les jobs étudiants ont pris encore plus d'ampleur ces dernières années. Avec l'augmentation du coût de la vie et du coût des études qui frappe l'ensemble de la population, nombreux sont les étudiant-e-s qui cherchent un revenu, parfois complémentaire, pour arriver à vivre dignement.

En Belgique, le coût d'une année d'études varie généralement entre 8000 et 12000 euros. La situation financière des étudiant-e-s est souvent précaire, car la plupart vivent en dessous du seuil de pauvreté. En effet, les familles belges ne peuvent pas déboursier 1200 euros par mois pour subvenir aux besoins de leur enfant étudiant-e. Par conséquent, les étudiant-e-s doivent souvent trouver un job pour payer sur leurs études.

Les jobs étudiants ne sont pas, comme on veut le faire croire, un choix pour apprendre le mérite du travail. Ce sont les stages qui remplissent cet objectif. Les jobs sont eux omniprésents dans la vie des étudiant-e-s pour leur permettre d'avoir accès aux études.

Outre les mesures spécifiques à la pandémie permettant à certain-e-s étudiant-e-s de travailler des heures allégées des cotisations sociales sans qu'elles soient décomptées de leur contingent d'heures annuel, notamment pour les jobistes dans les services de soins de santé, le gouvernement fédéral a également revu ce contingent d'heures pour 2023. À partir de janvier, le contingent d'heures maximum qu'un-e étudiant-e peut travailler par an, en gardant le statut étudiant, passe de 475 heures à 600 heures.

Si l'on peut penser à première vue que cette décision d'augmenter les heures annuelles possibles de jobiste est prise dans l'intérêt des étudiant-e-s et permet de réduire les risques de précarité, il faut regarder plus loin et comprendre les enjeux et les risques d'une telle mesure. Cette décision d'augmenter le nombre d'heures repose uniquement sur une vision de crise, où les étudiant-e-s avaient désespérément besoin de revenus, et les entreprises besoin de main-d'œuvre bon marché.

Il faut insister sur le fait que ce n'est pas le principe même des jobs étudiants que nous remettons en question, mais bien le manque de choix auxquels font face de nombreux-euses étudiant-e-s, et tous les impacts qu'implique pour elleux une charge de travail supplémentaire à côté de leurs études.

Le statut de travailleur-euse étudiant-e est un statut précaire, l'allègement des cotisations sociales entraîne un manque de protection des étudiant-e-s en cas de difficultés. On l'a vu pendant la crise du Covid-19, les étudiant-e-s ayant perdu leur rémunération, parfois vitale, n'ont pu être aidé-e-s alors qu'elles vivaient une situation dramatique, parfois après avoir travaillé pendant des années à côté de leurs études. Ces étudiant-e-s travaillent dans des secteurs essentiels et remplissent des fonctions indispensables, il est injuste que ces heures prestées ne leur permettent pas de cotiser pour obtenir les droits sociaux dont bénéficient les autres travailleurs-euses. Pas de cotisation pour la pension, pas d'allocation de chômage en sortie des études, c'est une situation inégalitaire bien trop ancrée dans notre système économique.

Ces étudiant-e-s qui ont perdu leur job se sont retrouvé-e-s, sans chômage, à faire la file devant les épiceries sociales. Les chiffres qui témoignent de leur précarité, en constante augmentation, témoignent de la situation économique difficile pour de nombreux-euses étudiant-e-s, qui se voient obligé-e-s de trouver des revenus additionnels pour arriver à financer leurs études, quitte à mettre ces dernières en péril.

Ce statut de jobiste est également utilisé au détriment des travailleurs-euses non étudiant-e-s, qui se retrouvent mis en concurrence face à des jobistes coûtant moins cher au patron. Il est fréquent de voir des organisations employer des jobistes à répétition, limitant de fait la création d'emploi, diminuant les cotisations sociales, et fragilisant notre système de solidarité.

En dehors des problèmes liés au statut même de travailleur·euse étudiant·e, la volonté du gouvernement d'augmenter le nombre de jobistes cache un abandon de la lutte contre la précarité étudiante. Si certains étudiant·e·s peuvent effectivement s'aider grâce à ces revenus complémentaires, ielles ont avant tout besoin d'aides structurelles avec un impact direct sur le coût de la vie et des études. Il est nécessaire de développer des moyens pour lutter contre la précarité étudiante, de faciliter l'accès aux logements abordables, avant d'encourager les jeunes à hypothéquer leur avenir en travaillant davantage.

La nécessité de travailler pendant ses études diminue fortement les chances de réussite. Selon une étude réalisée en France, « les étudiants salariés auraient une probabilité plus élevée de 43 points de réussir leur année »¹. Dans notre enquête « Heure des Campus » réalisée en 2022, nous avons observé qu'environ un·e étudiant·e jobiste sur deux continue à travailler pendant ses périodes d'examens, malgré l'impact sur la qualité de ses études.

RE V E N D I C A T I O N S :

- ▶ Une protection sociale pour les étudiant·e·s jobistes par leur intégration dans la Sécurité sociale ;
- ▶ Un salaire égal, quel que soit l'âge de l'étudiant·e (suppression de la discrimination entre les jeunes de plus et de moins de 21 ans) ;
- ▶ L'inclusion de l'ensemble des étudiant·e·s jobistes dans la réglementation concernant les jobs d'étudiant·e·s, peu importe l'âge et la nationalité de ces dernier·ère·s.

4.2 RÉGIONALISATION

Au début de la législature 2019-2024, La Vivaldi a mis en place un groupe de travail afin de réfléchir à une septième réforme de l'état. Force est de constater que, à un an des élections, le travail n'est pas terminé. Cependant, cette réforme reste un enjeu pour les prochaines élections et la prochaine législature.

Aujourd'hui, trois propositions ressortent fréquemment lors des interviews :

- ⇒ Une Belgique à 4 régions : avec 4 régions bien distinctes, autonomes et égales ;
- ⇒ Une Belgique en "2+2" : avec deux grandes régions (Wallonne et Flamande), ces dernières cogéreraient la région bruxelloise et germanophone ;
- ⇒ Une Belgique en 4 états fédérés : très semblable aux 4 régions, mais avec le transfert de la justice aux 4 états qui auraient donc chacun leur constitution.

Ces propositions, en plus de diviser tout notre système de solidarité, soulèvent les problèmes liés à la disparition des communautés et plus particulièrement les conséquences sur l'enseignement supérieur.

Depuis 1970 et la création des communautés, l'enseignement supérieur est basé sur les différences linguistiques, s'étendant à la fois sur le territoire de la Région wallonne et le territoire de la région Bruxelloise. Il est donc légitime de s'inquiéter du sort des étudiant·e·s francophones s'il y a un transfert des compétences lié à l'enseignement vers les régions. Cette séparation risque, dans un avenir proche, d'empirer les inégalités déjà existantes entre les étudiant·e·s. En fonction d'où iels étudient, les moyens et les traitements seront différents.

Les régions s'occupent principalement des questions économiques, comme les politiques d'emploi. Régionaliser l'enseignement risque de l'éloigner encore plus de la mission première de former des citoyen·ne·s pouvant penser et améliorer le monde de demain et le rapprocherait d'un enseignement répondant uniquement aux besoins du marché. Par la régionalisation, nous évitons aussi le vrai problème lié aux communautés, le manque de financement de celle-ci. En 1995, la FEF revendiquait déjà un refinancement des communautés.

Maintenir une Belgique unie reste une priorité pour la FEF, afin de maintenir un pays uni et solidaire où chaque citoyen·ne a accès de la même manière aux soins de santé, à la sécurité sociale, au droit du travail, etc.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Le maintien d'un niveau de pouvoir fédéral fort et la refédéralisation de l'ensemble des matières touchant à la sécurité sociale et aux soins de santé, celui-ci n'empêchant pas une capacité d'opérationnalisation en lien avec les réalités des citoyen·ne·s ;
- ▶ Le maintien des communautés et de leurs compétences propres liées à l'enseignement et la culture ;
- ▶ La solidarité entre tou·te·s les citoyen·ne·s belges, à travers une Belgique unie et forte de sa multiculturalité qui fait d'elle un pays ouvert au monde.

4.3 REFINANCEMENT DE LA FWB

En préambule de cette partie, il est à noter que le refinancement de l'enseignement supérieur est nécessaire et urgent à réaliser dans les années à venir. Cependant, la FEF ne souhaite pas que ce refinancement se fasse au détriment d'autres politiques culturelles ou sociales toutes aussi importantes et que possède la FWB dans ses attributions. C'est pourquoi le refinancement de l'enseignement supérieur est intimement lié au refinancement de la communauté française.

L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie Bruxelles est l'un des moins bien financé de toute l'OCDE, mais aussi l'un des plus inégalitaires. Ainsi les pays nordiques établissent un financement supérieur de près de 30% par étudiant·e.

Cependant, dans le même temps, le nombre d'étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur à lui augmenté. Cette augmentation doit être perçue comme une bonne nouvelle. Elle est une conséquence positive de la démocratisation de notre enseignement supérieur. Démocratisation qui reste cependant imparfaite tant sur l'accès aux études (examens et concours d'entrée en médecine, dentisterie, vétérinaire, écoles supérieures des arts ou encore ingénierie), que dans le taux de diplomation des étudiant·e·s. Cette dernière partie sera détaillée dans un autre chapitre.

Ainsi nous pouvons constater que sur la période de référence 2000-2017¹ :

- ▶ Le nombre d'étudiant·e·s a évolué de + 47 %
- ▶ Tandis que le financement rapporté par étudiant·e a diminué de :
 - ⇒ 22,2% en université
 - ⇒ 7,2 % en haute école

Notons que pour les Écoles Supérieures des Arts (ESA), la diminution n'est pas présente, car ce type d'établissement fonctionne en enveloppe ouverte, et qu'un examen d'entrée est appliqué. Néanmoins, les ESA font face à d'énormes problèmes d'infrastructure et d'accès à du matériel dû à un manque criant de financement de celles-ci, malgré l'enveloppe ouverte².

Pour Jean-Paul Lambert, recteur honoraire de l'université Saint-Louis Bruxelles, il aurait fallu durant cette période refinancer l'enseignement supérieur de 212 millions d'euros pour garder le même financement par étudiant·e. On ne parle donc pas d'une augmentation du financement, mais juste d'un équilibre, conservé dans ce cas.

Le refinancement prévu par la ministre Valérie Glatigny (80 millions d'euros) ne couvre donc que peu le définancement structurel mené par les différent·e·s ministres depuis le début des années 2000.

De plus, il est à noter d'autre part que les accords de la Saint-Boniface³ ne sont à l'heure actuelle toujours pas appliqués, provoquant un sous-financement encore plus important pour les réseaux non officiels.

Le manque de financement entraîne toute une série d'impacts significatifs qui seront détaillés dans les prochaines parties :

- ⇒ Problèmes d'infrastructure
- ⇒ Manque d'encadrement
- ⇒ Manque de politiques de lutte contre le harcèlement
- ⇒ Manque de logements publics
- ⇒ Sous financement de la DAE⁴
- ⇒ Etc.

Le manque de financement de la FWB est aujourd'hui un enjeu majeur pour répondre aux missions de services publics qu'elle propose aux concitoyen-ne-s.

Concernant le manque d'encadrement, en 2004-2005 on comptait 17,9 étudiant-e-s par professeur-e. Ce nombre est passé à 19,3 en 2020-2021.⁵

3 Cet accord marque un refinancement de l'enseignement en communauté française. Et traite, notamment, de la mise au diapason du financement entre le réseau officiel et les réseaux libres.

4 Direction des allocations d'étude (sous financement tant pour son fonctionnement, que pour les bourses d'études) ²⁹

5 Source secondaire : « Enseignement supérieur : un prof sur deux change de métier dans les cinq ans » Le Soir - Publié le 7/03/2023 à 21:27. Source primaire : chiffre de l'ARES.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Un financement exclusivement public pour l'enseignement ;
- ▶ La fin du système d'enveloppe fermée¹ et le passage en enveloppe ouverte pour tous types d'établissements. Tout en prenant compte du coût des différents domaines d'étude ;
- ▶ La fin du système d'enveloppe fermée et le passage en enveloppe ouverte pour tous types d'établissements. Tout en prenant compte du coût des différents domaines d'étude ;
- ▶ Une fusion des réseaux d'enseignement afin de permettre une meilleure utilisation des moyens ;²
- ▶ Que l'on prenne en compte les étudiant·e·s internationaux·ales dans le calcul du financement octroyé aux établissements ;
- ▶ Que l'état fédéral prenne un acte politique majeur pour refinancer l'enseignement supérieur. Notamment, en créant une nouvelle source de financement au travers d'un mécanisme de financement exclusif pour l'enseignement. Ce mécanisme pourrait être un impôt sur le bénéfice des grosses entreprises et/ou des grosses fortunes. (Ce mécanisme ne substituerait pas les mécanismes actuels de financement de la communauté française) ;
- ▶ Passer la part du PIB alloué à l'enseignement de 1,6% à minimum 2%.³

1 Créé en 1998

2 Il est à noter que si la FEF est en faveur d'une fusion des réseaux, elle s'oppose à certaines mesures de rationalisation. En effet, des propositions comme l'augmentation d'élèves par classe dans le fondamental ou la rationalisation des cours dans le supérieur, si elles peuvent mener à des économies, constituent toutefois un sérieux recul en termes pédagogiques et d'accessibilité.

3 Recommandation de l'UE (chiffre de 2016)

4.4 SANTÉ

LES DÉTERMINANTS SOCIAUX

Lors de ce mémorandum, nous souhaitons parler des facteurs qui influencent la santé et agir sur eux pour guérir notre société.

Les conditions dans lesquelles nous naissons, grandissons, logeons, travaillons et vieillissons ont un impact majeur sur notre santé. Contrairement à notre système biologique, ces déterminants sont le résultat de décisions politiques et économiques. Le concept de "health in all policies" vise à intégrer la santé publique dans toutes les politiques gouvernementales. Tous les niveaux de pouvoir ont une responsabilité dans cette approche, nécessitant une collaboration et une cohérence des politiques à travers le pays.

Améliorer la santé va bien au-delà de l'accès à des soins de qualité. C'est avant tout une question de justice sociale. L'injustice sociale tue, et en grands nombres.

En 2011, l'écart d'espérance de vie en bonne santé entre les personnes diplômées de l'enseignement supérieur et celles sans aucun diplôme atteint dix ans pour les hommes et treize ans pour les femmes. Les mesures d'austérité post-crise économique de 2008 ont eu des effets dévastateurs sur la santé de la population, en particulier sur les plus défavorisé·e·s, accentuant ainsi les inégalités sociales. La précarité financière est un des facteurs majeurs qui influe sur la santé. Cette précarité provoque chez ces personnes ; report de soins, habitats insalubres, alimentation non équilibrée et pollution. De plus, le travail est devenu plus difficile, plus intense et plus précaire, flexible ou temporaire, motivé par la concurrence et la recherche de profits, au détriment du bien-être et de la santé des travailleurs·euses...

Les travailleurs·euses de métiers manuels ont une espérance de vie plus courte que la moyenne. Une enquête menée par la FGTB en 2017, intitulée "Modern Times", révèle que 8 travailleurs·euses sur 10 estiment que leur santé est affectée par leurs conditions de travail. Les problèmes les plus fréquents sont le stress, les troubles du sommeil, le burn-out et l'irritabilité.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Soutenir la création et la pérennité des emplois stables et de qualité dans tous les secteurs ;
- ▶ Revaloriser les salaires minimums et supprimer la loi 96 pour éviter une accumulation des heures et garantir une vie digne à chacun·e ;
- ▶ Renforcer la prévention concernant le burn-out, le bore-out ou toute autre souffrance psychique liée au travail ;
- ▶ Soutenir le développement de modes d'organisation du travail respectueuse et bienveillante.

UNE POLITIQUE DE LOGEMENT POUR UNE BONNE SANTÉ

Les étudiant-e-s n'ayant pas de revenu régulier et dont le soutien financier familial ne suffit pas à couvrir un deuxième loyer sont désespérément à la recherche de logements étudiants abordables. Mais le marché privé exploite les étudiant-e-s en leur proposant des espaces trop petits, des problèmes de moisissures et d'humidité dans la chambre à coucher, une mauvaise isolation, le tout à des prix qui continuent d'augmenter. Les autorités publiques ne font que peu d'efforts pour remédier à cette situation, avec peu de logements publics ou sociaux construits et ceux existants sont souvent en mauvais état. Cela force de plus en plus de personnes à faire un choix difficile : accepter un logement insatisfaisant ou consacrer une part disproportionnée de leurs revenus au logement, entraînant ainsi l'endettement ou l'incapacité à répondre à d'autres dépenses essentielles.

De plus, nos infrastructures, en particulier dans les écoles supérieures des arts, sont dans un état déplorable. Les fenêtres laissent passer le froid, les rats se mêlent aux étudiant-e-s et la présence d'amiante sur les murs pendant les cours théoriques crée des conditions d'étude insalubres. Ces problèmes nuisent à notre santé.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Réinvestir drastiquement dans nos infrastructures ;
- ▶ Construire de nouveaux logements publics et réinvestir dans la rénovation et l'isolation des logements existants ;
- ▶ Établir un label de qualité pour garantir la qualité et le prix .

UN SYSTÈME QUI POLLUE NOTRE PLANÈTE ET NOTRE SANTÉ

La pollution atmosphérique constitue une grave menace pour la santé publique à l'échelle mondiale. Selon l'OMS, 20 % de la mortalité et 10 % des cancers évitables sont liés à des facteurs environnementaux (pollution de l'air, pollution sonore, usage des pesticides, perturbateurs endocriniens...). Ces derniers causent aussi une augmentation d'autres pathologies telles que les allergies, les maladies pulmonaires, les maladies cardiovasculaires, une baisse de la fertilité... La santé implique d'avoir un environnement extérieur où respirer de l'air pur, profiter du calme et de la nature. À ce niveau, les zones à indices socio-économiques plus faibles sont davantage polluées que d'autres zones résidentes avec indices socio-économiques plus élevés.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Accroître les zones à faibles émissions au niveau urbain et rural ;
- ▶ Un refinancement du service d'assainissement des terres contaminées par des pesticides, des engrais, des fongicides ... ;
- ▶ Diminuer l'utilisation de pesticides et d'engrais et développer une agriculture verte en favorisant un circuit court ;
- ▶ Lutter contre la pollution sonore .

LES SERVICES PUBLICS ET LE SECTEUR NON MARCHAND COMME REMPART CONTRE LES MALADIES

Ils couvrent des besoins fondamentaux tels que le logement, la nourriture, l'accès à l'énergie pour se chauffer, les crèches, les activités sportives, l'éducation, les vacances et la qualité de vie dans des quartiers verts. Ces services ont un impact direct sur notre santé physique et mentale. En tant que société, il est important de veiller à ce que ces services soient accessibles à tou-te-s. Ils constituent la base de notre bien-être collectif. Cependant, les politiques d'austérité ont ouvert la voie à la privatisation des services publics. Les politicien-ne-s commencent par réduire les ressources allouées à ces secteurs, ce qui entraîne une baisse de la qualité et mécontente les utilisateur-ric-e-s. Ensuite, ces mêmes politicien-ne-s soutiennent que la privatisation est la seule solution.

UNE DISCRIMINATION QUI REND MALADE

La discrimination sur l'origine ou la couleur de la peau a de nombreux effets néfastes sur la santé ;

Effets psychologiques : La dépression, l'anxiété et le stress permanent et/ou anxieux anticipant constamment la prochaine expérience discriminatoire. Ils peuvent également intérioriser les sentiments négatifs d'oppression et d'infériorité. Par exemple, les démarches administratives abusives et longues des étudiant·e·s HUE poussent nombre d'entre elleux à se mettre à en danger.

Risques physiques : risques plus élevés d'hypertension artérielle, d'obésité, de maladies cardiovasculaires, de cancer du sein ...

Les personnes issues de l'immigration sont plus susceptibles d'être orientées vers des études professionnelles, exclues du marché locatif privé et du marché du travail, ce qui limite leur accès à un emploi et à un logement de qualité et met leur santé en danger.

Voir nos revendications sur l'immigration et les discriminations

UNE SANTÉ FÉMINISTE

Les femmes sont victimes de différentes formes de sexisme, de violences sexuelles, de comportements transgressifs, de violences intrafamiliales et d'autres types de discrimination dans le secteur de la santé. Environ une étudiante sur 20 est victime de viol. Mais malgré les alertes des collectifs féministes, le gouvernement ne décide pas d'agir à la hauteur du problème. En conséquence, la violence continue, comme en témoignent les 17 féminicides recensés depuis le début de l'année. De plus nous rencontrons d'autres problèmes structurels tels que ;

Les femmes assument la majorité des tâches ménagères

Les femmes travaillent proportionnellement plus dans des emplois précaires avec des horaires flexibles et des contrats temporaires que les hommes.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 22,7 %¹

Une femme pensionnée sur deux vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Le nombre de malades de longue durée augmente deux fois plus vite chez les femmes que chez les hommes.

L'endométriose et la douleur des règles ne sont pas reconnues comme maladie de travail

Voir nos revendications sur l'égalité des chances

UNE NOURRITURE Saine POUR TOU·TE·S

L'accès à une alimentation saine est l'un des plus importants déterminants sociaux de la santé. Une alimentation saine est essentielle pour rester en bonne santé et contribue à prévenir les maladies non transmissibles telles que le diabète, le cancer, les maladies cardiaques et les attaques cérébrales. Cependant, dans un contexte où un étudiant·e sur trois est en situation de précarité et où les prix des denrées alimentaires sont en constantes augmentations, la moitié des étudiant·e-s rencontrent des difficultés pour se nourrir et sont contraints de sauter des repas, ce qui a un impact sur leur santé.

Voir nos revendications contre la précarité alimentaire

LA SANTÉ UN DROIT POUR TOU·TE·S

Le système de santé en Belgique présente de sérieux problèmes qui s'aggravent chaque année et affectent la population de plusieurs manières :

Coûts élevés : Les Belges payent environ 20 % des dépenses de santé de leur poche.

Limitations de remboursement : Certains traitements tels que la psychothérapie, l'ostéopathie et de nombreux médicaments temporaires sont peu remboursés. En cas d'hospitalisation, les patient·e-s doivent également assumer une partie des coûts.

Délais d'attente élevée et manque de personnel.

Certain·e-s spécialistes facturent une partie de leurs actes au tarif conventionné et le reste au tarif non conventionné. Un tarif dont une partie du prix décidé par le-la docteur·e n'est pas remboursée par la mutuelle. Cela crée des inégalités d'accès aux soins, où ceux qui peuvent se permettre de payer davantage peuvent obtenir une consultation plus rapide dans un cabinet privé.

Les coûts élevés des soins de santé poussent de nombreux·euses Belges à reporter certains traitements, ce qui peut entraîner une détérioration de leur état de santé et des problèmes financiers plus importants à long terme.

¹ <https://fgtb.be/egalite-femmes-hommes#:~:text=Les%20femmes%20gagnent%20toujours%202022,femmes%20et%20celui%20des%20hommes.>

REVEN DICATIONS :

► Un renforcement de notre sécurité sociale

Afin de mettre un terme à la marchandisation des soins de santé, il est impératif de garantir un financement solide de notre sécurité sociale. Cela constitue une condition essentielle. Mais les gouvernements successifs ont adopté une approche contraire, réduisant progressivement les ressources allouées à notre sécurité sociale au fil des années. Il est temps de changer de cap pour une sécurité sociale suffisamment financée pour assurer des soins de santé accessibles pour tou·te·s ;

► un refinancement de nos hôpitaux

Il faut réinvestir dans nos hôpitaux selon les besoins, il est essentiel d'adopter un financement basé sur les besoins de la population plutôt que sur la concurrence et la prestation. Cela permet de mettre l'accent sur la promotion de la santé plutôt que sur une augmentation de la production.

LA PÉNURIE DE MÉDECINS

Les conditions de travail du personnel soignant se dégradent progressivement, et les politiques publiques mises en place depuis le contingentement de 1996 considèrent le personnel soignant comme une dépense pouvant être réduite afin de réaliser des économies.

La pénurie actuelle de médecins : il y a actuellement en Communauté française 8,6 médecins généralistes, en équivalents temps plein, pour 10 000 habitant·e·s. Le seuil de pénurie est de 9 pour 10 000. Trois communes flamandes sur quatre, et une commune wallonne sur deux sont « pauvres en médecins généralistes ». Les zones rurales souffrent quant à elles de l'éloignement des services et du manque de nouveaux praticien·ne·s.

La pénurie de médecins qui s'aggrave : Le SPF Santé Publique estime, dans un rapport de sa Cellule planification de l'offre des professions de soins de santé, que la densité pondérée de médecins généralistes en équivalents temps pleins, en Communauté française, devrait diminuer de plus de 19 % entre 2016 et 2036. Cette densité pondérée prend en compte la demande croissante en soins de santé. De plus, selon le dernier rapport de la Commission de planification de 2023 fixant le nombre de numéros INAMI, les prévisions pour 2041 indiquent qu'il y aura seulement 1,09 équivalent temps plein, ce qui représente à peine une augmentation de 0,07. Cela reste bien en deçà du seuil de pénurie.

La situation critique dans plusieurs spécialités : La rhumatologie, la psychiatrie, la gériatrie, la médecine interne ou encore l'oncologie sont dans des situations délicates. Il y a de grosses différences qui existent entre les différentes spécialités, mais un rééquilibrage n'est pas suffisant. En Communauté française, selon le Scénario de base de la cellule planification, 13 spécialités vont faire face à une diminution substantielle des équivalents temps plein d'ici 2036, alors qu'elles ne seront que 4 à profiter d'une augmentation substantielle.

Le vieillissement des médecins actuels : En 2021, 60% des médecins généralistes en communauté française étaient âgés de plus de 50 ans, 53% en communauté flamande. En 2016, 53% de l'activité en médecine générale a été réalisée par des personnes de plus de 55 ans. S'ils ne sont pas remplacés lorsqu'ils partent à la retraite, les pénuries s'aggraveront encore.

Les cris du désespoir du personnel de la santé toujours plus nombreux et alarmant : les hôpitaux manquent de personnel, ce qui entraîne par exemple le report de soins chirurgicaux essentiels pendant plus d'un an et la fermeture de services d'urgence. La pratique de l'opting-out est également préoccupante, car il permet aux hôpitaux d'utiliser des assistant-e-s comme main-d'œuvre bon marché pour combler la pénurie de médecins. Cette situation se reflète dans la qualité des soins, avec des erreurs médicales dues à la fatigue et aux conditions de travail difficiles des assistant-e-s. Environ 62 % des assistant-e-s estiment avoir déjà mis des patients en danger en raison de la fatigue et des conditions de travail. De plus, environ un quart des assistant-e-s admettent ne pas avoir la formation ou l'expérience nécessaires pour gérer des cas difficiles de manière autonome, mettant ainsi en danger la vie des patient-e-s. Ces chiffres témoignent d'une situation inacceptable, d'autant plus que les assistant-e-s sont censés se former plutôt que de remplacer les médecins.

REVENDEICATIONS :

- ▶ L'abandon du système de quota, incohérent et détaché des besoins réels de la population. Il faut garantir un système de santé de qualité et accessible à tou-te-s. Les quotas empêchent cela.

UNE MEILLEURE ÉVALUATION DES BESOINS DES MÉDECINS

Une mauvaise analyse des besoins : La théorie de la demande induite par l'offre, sur laquelle se base le fonctionnement actuel des contingentements, n'a jamais été prouvée scientifiquement quand elle est appliquée au monde de la santé. Elle sert d'excuse pour faire passer des considérations économiques avant les besoins de la population. La planification actuellement proposée est insuffisante et ne tient pas compte des besoins réels sur le terrain. Elle se base uniquement sur la main-d'œuvre actuelle et fait une projection pour le futur en supposant que cette main-d'œuvre reste stable ou augmente légèrement alors que l'offre des médecins est plus en plus vieillissante.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Une meilleure évaluation des besoins du terrain, plutôt que de limiter l'accès à une formation et de facto à une profession dont la Belgique manque cruellement, épuisant encore davantage le monde de la santé ;
- ▶ L'accord de gouvernement prévoit la mise en place d'une Commission interfédérale de concertation pour la planification de l'offre médicale, qui n'a toujours pas vu le jour. Sans une connaissance fine du terrain et des besoins de sa population, comment le ministre de la Santé peut-il prendre des décisions adéquates ?

LA SUPPRESSION D'UNE SÉLECTION À L'ENTRÉE DES ÉTUDES

Le paradoxe de filtrer les futurs médecins en temps de pénurie : Chaque année ce sont entre 3 000 et 4 000 étudiant·e·s qui souhaitent entamer des études, mais qui sont bloqué·e·s par une sélection à l'entrée des études. Toute nouvelle mesure de sélection à l'entrée des études va à l'encontre des besoins de la population et les met en danger.

Les inégalités sociales provoquées par ces systèmes : En instaurant un concours à l'entrée des études de médecine, le filtre social déjà imposé par l'examen d'entrée serait encore davantage renforcé. Tous les étudiant·e·s ne sont pas égaux·les face à ces tests, et on ne peut accepter que l'accessibilité de l'enseignement supérieur soit déterminée par le milieu socio-économique dont les étudiant·e·s sont issu·e·s. La réussite du concours dépendra du niveau de secondaire, du diplôme des parents et le coût des cours privés, ce qui accentue les inégalités au lieu de favoriser l'accessibilité des études pour tou·te·s.

REVENdicATIONS :

- ▶ La suppression du concours ou toute restriction à l'entrée des études, toute nouvelle sélection aujourd'hui et demain équivaut directement à réduire à la population et aux générations futures l'accès aux soins de santé.

LES PROFESSIONS DANS LE PARAMÉDICAL

Soins infirmiers

Les infirmier·e·s sont à bout de souffle avec un nombre de patient·e·s plus élevé que recommandé, ce qui a des conséquences négatives sur la santé et la mortalité des patient·e·s. La projection récente de la Commission de planification pour les soins infirmiers montre une situation préoccupante pour la main-d'œuvre infirmière d'ici 2043. Il est urgent de prendre des mesures pour faire face à la pénurie et turnover élevé des infirmier·e·s. Les étudiant·e·s, confronté·e·s à des stages surchargés, abandonnent leurs études en raison de la pénurie. La seule façon de rendre les études attractives est de refinancer les hôpitaux et revaloriser le métier d'infirmier·e avec des horaires réalisables, une charge de travail acceptable, une diminution de la charge administrative, une moindre pression sur la durée de séjour d'un·e patient·e dans un hôpital.

Les différents niveaux de gouvernement doivent agir pour rendre les métiers de la santé et de l'aide plus attrayants en améliorant les conditions de travail et de stage des futurs professionnel·le·s, et en contribuant à une meilleure répartition géographique des services de santé de première ligne.

La psychomotricité

La psychomotricité en Belgique est également dans une situation préoccupante, car elle n'est pas pleinement reconnue en tant que profession paramédicale. Les psychomotricien·ne·s diplômé·e·s en Fédération Wallonie-Bruxelles ne peuvent pas exercer leur métier sans risquer des poursuites pour exercice illégal de la médecine. Cette situation injuste affecte de nombreux étudiant·e·s, alors que la profession est reconnue dans des pays voisins tels que la France.

REVENDEICATIONS :

- ▶ De renforcer l'accès et l'attractivité aux formations en diminuant le coût des études ;
- ▶ Améliorer les conditions de stages des étudiant-e-s en formation médicale et paramédicale avec un cadre législatif ;
- ▶ Reconnaître la profession d'un psychomotricien.

UNE MEILLEURE RÉPARTITION

Après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique a adopté le concept de "médecine libre", où les prestataires de soins de santé ont la liberté de s'installer où ils le souhaitent et les services sont rémunérés à l'acte. L'offre détermine alors la demande. Cela entraîne une répartition inégale des services de santé sur le territoire, avec des concentrations dans certaines zones et des pénuries dans d'autres. Par conséquent, des régions telles que le Hainaut ont été confrontées à des difficultés, notamment au centre du débat lors du master en médecine à l'UMons.

L'objectif principal est de rétablir une répartition équitable des services de santé en mettant en place des centres de soins de première ligne et en promouvant des politiques de prévention dans chaque quartier. Ces centres rassembleraient différents professionnel-le-s de la santé qui collaboreraient pour offrir des soins complets et intégrés. Cette approche vise à assurer l'accessibilité aux soins de santé de base à tous les citoyen-ne-s, en mettant l'accent sur la prévention et la promotion de la santé.

REVENDEICATIONS :

- ▶ La refonte du système de soins de santé en deux axes :
 - ↪ Premier axe : échelonnement des soins et revalorisation de la médecine générale ;
 - ↪ Deuxième axe : vers une planification alternative ;
- ▶ Passer d'un système de numerus clausus via une limitation des numéros INAMI à un système de régulation à l'installation ;
- ▶ Garder une répartition géographique homogène et décentralisée.

LA SANTÉ MENTALE

La souffrance mentale est répandue dans notre société et surtout chez les jeunes, mais la majorité des personnes qui en ont besoin ne peuvent pas accéder à une aide adaptée. Nous devons mettre en place des services de santé mentale de première ligne accessibles et abordables, intégrés dans des lieux familiers tels que les établissements afin de fournir rapidement les soins appropriés. Les étudiant·e·s souffrant de problèmes de santé mentale rencontrent de nombreux obstacles, tels que la difficulté à trouver les bonnes ressources, les coûts élevés des psychologues privé·e·s et les longs délais d'attente dans les centres subventionnés (parfois jusqu'à un an et demi). En rendant les services facilement accessibles, il est possible d'intervenir rapidement dans les problèmes de santé mentale, ces services pourraient également renforcer la prévention et envoyer les étudiant·e·s à besoin plus spécifiques vers d'autres spécialistes.

Une de nos enquêtes révèle que parmi les répondant·e·s, 66 % se sentent stressé·e·s (assez fort ou très fortement) en raison de leurs études. La principale cause de stress citée est la charge de travail, difficile à gérer, qui s'accumule et suscite de l'inquiétude chez les étudiant·e·s. Ensuite, la conciliation entre vie privée, études et travail, directement liée à la charge de travail excessive, perturbe l'équilibre de vie et l'épanouissement personnel. La troisième cause mentionnée concerne les pratiques d'évaluation, qui sont des moments inévitables dans la vie étudiante et qui ont un impact direct sur leur réussite académique et leur avenir. Il est également important de noter que 29 % des étudiant·e·s ont évoqué la précarité financière, un aspect non négligeable qu'elles doivent gérer en parallèle de leur parcours académique.

RENDICATIENS :

- ▶ Agir sur la cause du stress, voir partie « précarité, rythme académique, paysage, égalité des chances, discriminations » ;
- ▶ La mise en place des centres d'accompagnement psychologiques accessibles et gratuits sur les campus, au plus proche des étudiant·e·s ;
- ▶ de développer davantage la prévention à travers les programmes de cours et des campagnes de préventions ;
- ▶ Un remboursement global des frais de consultations chez les psychologues et autres spécialistes de la santé ;
- ▶ L'adaptation des aides sociales afin de prendre en compte les besoins en santé mentale ;
- ▶ La création d'espaces de rencontres et d'activités favorisant le lien social.

4.5 IMMIGRATION

La Belgique est confrontée aux défis migratoires résultant des crises mondiales, des conflits et des instabilités politiques. Des milliers de migrant·e·s et de demandeurs·euses d'asile arrivent en Belgique, cherchant protection et refuge. La FEF reconnaît l'importance de traiter cette réalité migratoire avec humanité et respect des droits humains, et elle insiste sur l'importance d'agir au niveau international sur les causes désastreuses de ces migrations.

La FEF constate que la Belgique ne respecte pas pleinement les droits fondamentaux des migrant·e·s et des demandeurs·euses d'asile. Des cas de détentions prolongées, de mauvaises conditions de vie dans les centres d'accueil et de violations des procédures légales ont été signalés. On peut par exemple citer le cas de Junior Masudi Wasso, étudiant congolais enfermé 17 jours sans raison. Il est impératif de remédier à ces problèmes et d'assurer une protection effective des droits fondamentaux pour tous les migrant·e·s présent·e·s en Belgique.

La FEF constate également que l'accueil des demandeurs·euses d'asile en Belgique est insuffisant. Les procédures d'asile peuvent être longues et complexes, entraînant des délais d'attente excessifs pour obtenir une réponse à leur demande. De plus, l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé et le logement reste un défi pour de nombreux·euses demandeurs·euses d'asile en Belgique.

La FEF s'engage à promouvoir une société inclusive et respectueuse des droits humains, où chaque individu, indépendamment de son statut migratoire, peut pleinement exercer ses droits et contribuer à la diversité et au dynamisme de la Belgique.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Respect des droits fondamentaux : La FEF demande que la Belgique garantisse le respect des droits fondamentaux de tou·te·s les migrant·e·s présent·e·s sur son territoire, conformément aux obligations internationales et aux principes des droits humains ;
- ▶ Accélération des procédures d'asile : La Fédération appelle à l'accélération des procédures d'asile en Belgique, en garantissant des délais raisonnables pour le traitement des demandes ;
- ▶ Amélioration de l'accueil des demandeurs·euses d'asile : La FEF demande des mesures concrètes pour améliorer l'accueil des demandeurs·euses d'asile en Belgique. Cela inclut l'accès à des conditions de vie décentes, à l'éducation, à la santé et à un accompagnement adéquat tout au long du processus d'asile.

4.6 MOBILITÉ INTERNATIONALE ET ACCUEIL DES ÉTUDIANT HUE

L'accès aux études supérieures en fédération Wallonie-Bruxelles est très compliqué pour les étudiant·e·s ressortissant·e·s de pays hors de l'Union européenne, et ce pour deux conditions : les frais d'inscription et les démarches administratives

Frais d'inscription et financement :

Depuis 2014, L'ARES fixe le montant des droits d'inscriptions majorés pour les universités, et depuis 2022 elle fixe les droits d'inscription spécifiques pour les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des arts.

Ces montants sont fixés pour la rentrée 2023 à :

- ⇒ 2.505€/an pour les universités ;
- ⇒ 992€/an pour le type court ;
- ⇒ 1.487€/an pour le type long premier cycle ;
- ⇒ 1.984€/an pour le type long deuxième cycle.

De plus, les étudiant·e·s HUE inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur sont dans tous les cas considéré·e·s comme non finançables. L'établissement ne reçoit donc pas de financement pour leur inscription, ce qui n'incite pas les établissements à inscrire plus d'étudiant·e·s HUE.

Démarches administratives :

Afin de pouvoir s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, les étudiant·e·s HUE doivent poursuivre un

nombre conséquent de démarches. Ces démarches ne sont pas accessibles à tou·te·s, dû au manque de moyens humains et financiers. Il manque du personnel formé à faire face aux demandes et à répondre à celles-ci dans les délais.

De plus, ces démarches doivent être répétées tous les ans. Et dans l'attente d'un titre de séjour, un·e étudiant·e HUE n'a pas accès aux aides sociales, aux soins de santé, aux jobs étudiants, aux stages, etc.

Enfin, en 2022 l'office des étrangers a augmenté les revenus des garant·e·s nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour. Cette augmentation entraîne des conséquences sur l'accès au territoire pour ces étudiant·e·s, mais augmente aussi la problématique du faux garant.

La FEF, dans ses piliers, revendique un enseignement accessible à tou·te·s, qu'un·e étudiant·e vaut un·e étudiant·e et doit donc avoir accès à l'enseignement supérieur de la même manière.

REVENDEICATIONS :

- ▶ La suppression des droits d'inscription spécifiques et des droits d'inscription majorés ;
- ▶ Que les étudiant·e·s HUE soient considéré·e·s comme finançables lorsqu'ils s'inscrivent ;
- ▶ La simplification des démarches pour obtenir un visa d'étude et une carte de séjour ;
- ▶ L'élargissement du titre de séjour à l'ensemble de la durée des études pour qu'il ne doivent pas être renouvelé chaque année ;
- ▶ Le retour en arrière sur les montants demandés au garant·e afin d'obtenir un titre de séjour ;
- ▶ L'ouverture du droit à une allocation d'étude pour tout·e étudiant·e suivant des études en communauté française indépendamment de sa nationalité et/ou de son lieu de résidence ;
- ▶ Le respect des délais légaux maximums pour la délivrance des cartes de séjour.

4.7 STATUT D'ARTISTE

Se questionner sur la place de l'art, de la culture et de l'artiste dans notre société, c'est déjà se positionner sur notre vision du monde.

Durant la législature 2019-2024, l'ancien statut d'artiste a été révisé pour donner droit à une nouvelle protection sociale des artistes. Depuis le 01 octobre 2022, « l'allocation de travail des arts » a vu le jour pour remplacer l'ancien « statut dit d'artiste ».

Dans sa note de position 114 – Surréalisme - note sur le statut dit « d'artiste » en Belgique, la Fédération s'était positionnée pour une réforme en profondeur de la protection sociale des artistes. Ci-dessous, dans la partie « constat », vous retrouverez les constats énoncés par cette note de positions en 2021. À l'heure où nous rédigeons ces lignes, il est encore difficile de mesurer les effets tant positifs que négatifs de la réforme d'octobre 2022. D'autant plus que la réforme se réalisera en deux temps :

Les mesures transitoires entre le 01/10/2022 et le 31/12/2023

Les mesures définitives à partir du 01/01/2024, une fois que la commission des arts sera installée

Avant d'aborder plus en profondeur le contexte actuel de la protection sociale des artistes. Il est important de rappeler les spécificités rencontrées par les travailleur-euse-s des arts.

► Une méconnaissance des spécificités du travail artistique dans les instances administratives ou politiques, qui ne permet pas aux artistes de profiter correctement de leurs droits.

► Une dévalorisation du travail artistique.

Cette dévalorisation se traduit à travers deux éléments :

⇒ D'une part, une rémunération désavantageuse pour l'artiste. Il n'est pas rare de voir des heures supplémentaires non payées, un travail au noir important, une rémunération peu élevée dans les petites structures.

⇒ D'autre part, on assiste de plus en plus à l'apparition de demande de rémunération « par avantages en nature » contre une prestation artistique. Les « avantages » proposés peuvent être d'échanger sa rémunération par de la « publicité ».

► Un manque de sécurité sociale dû à la grande variété des types de contrats, et à une tendance générale d'ubérisation du travail.

Nous assistons à une ubérisation du travail. Cela se caractérise notamment dans le travail artistique par le biais de rémunération à la facture. Cela signifie que l'artiste doit être indépendant-e (et donc gérer les aspects comptable et administratif en plus du travail artistique déjà chronophage). Il y a de moins en moins de CDD ou de CDI, et moins de sécurité sociale sous le régime des indépendant-e-s que celui des salarié-e-s. De plus, l'allocation de travail des arts n'est disponible que dans le cas où l'on a des contrats de salarié-e-s.

Dans un premier temps, nous pouvons constater que la nouvelle « allocation de travail des arts » est motivée comme suit :

*“Les travailleurs des arts sont dans une situation distincte des autres demandeurs d’emploi puisque **même s’ils perçoivent des allocations dans le cadre de l’assurance chômage, ils effectuent un travail, (...).** Cependant ce travail est rendu invisibilisé et/ou est caractérisé par l’intermittence. Cela a pour conséquence que le travailleur des arts peut être amené à avoir besoin de la protection sociale pendant une longue période voire l’ensemble de sa carrière tandis qu’un demandeur d’emploi a pour objectif de retrouver un emploi”²*

Même si nous nous réjouissons que le caractère particulier du travail des arts, son caractère intermittent, soit reconnu, nous devons rappeler que les artistes ne sont pas les seul·e·s travailleur·euse·s à être dans des conditions spécifiques. **Nous appelons donc à une solidarité interprofessionnelle, dans une réflexion plus large de la protection sociale des travailleurs et travailleuses.**

Concernant la réforme en tant que telle, commençons par les aspects positifs de celle-ci. L’aspect le plus important est sans doute la modification des conditions d’accès qui sont devenues plus conciliantes pour les artistes débutant·e·s, les étudiant·e·s en sortie d’étude.

Trois éléments facilitent l’accès :

⇒ La suppression de l’ancienne obligation de demander le statut après un an d’inscription comme demandeur·euse d’emploi.

⇒ La diminution du nombre de jours à prester pour obtenir le statut combiné à l’allongement de la période de référence.

⇒ Une extension aux métiers techniques et de la production / accompagnement des milieux artistiques.

Néanmoins, il est à noter que, bien que les modalités d’accès

soient facilitées, elles ne sont pas exemptes de critiques :

⇒ L’accès reste difficile pour les artistes débutant·e·s / en sortie d’étude. Le risque de précarisation reste important pour ce public, et ce pour plusieurs raisons :

▶ L’allocation d’insertion a été restreinte avec une obligation de terminer son stage d’insertion avant 25 ans

▶ Les étudiant·e·s en Écoles Supérieures des Arts sont parmi les étudiant·e·s au plus grand risque de précarité durant leurs études (insérer chiffre heure des campus).

▶ Les métiers artistiques peuvent être difficiles à trouver au début, car cela fonctionne surtout « au réseau ». Vous ne trouverez pas d’offre d’emploi sur le site du Forem ou d’Actiris.

Nous pouvons citer l’enquête « Insertion professionnelle des diplômées et diplômés de l’enseignement supérieur artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles³ » :

87,5 % des répondants (ndrl : étudiants diplômés en ESA) ont déclaré avoir recherché de l’emploi depuis l’obtention du diplôme artistique, et ce, dans leur domaine de formation artistique.

Et 72,5 % d’entre eux disent avoir rencontré des obstacles lors de leur recherche d’emploi. Les obstacles qui reviennent le plus souvent sont les suivants :

⇒ le peu d’offres ou d’opportunités de travail (73 %)

⇒ le manque de réseau professionnel (56 %)

⇒ le manque d’expérience professionnelle (40 %);

⇒ le manque de compréhension de ce qu’est une formation artistique chez les organismes d’offres d’emplois tels que le Forem, Actiris, etc. (39 %)

Il est donc important de noter que la question de la facilitation des conditions d’accès ne résoudra pas tout. Et qu’une réflexion générique sur un meilleur accompagnement

et une meilleure sécurité sociale pour les jeunes travailleur-euse-s est à avoir.

Concernant également les conditions d'accès, à partir du 01 janvier 2024 (mesure finale de la réforme), deux modifications majeures vont apparaître :

- 1) La règle du cachet⁴ sera appliquée par une globalisation des revenus.
- 2) Il faudra disposer d'une « attestation de travail début ou plus » délivrée par la commission artiste. Au lieu de prouver les jours de prestation artistiques.

Concernant la règle du cachet :

Même si elle a l'avantage de permettre d'avoir plus de « jours de travail assimilés » lorsque l'on perçoit des rémunérations importantes. Il est à noter que lorsque l'on est débutant-e on perçoit un salaire moindre, dès lors les effets de la règle du cachet seront faibles pour les débutant-e-s. C'est pourquoi la fédération appelle à la mise en place d'une majoration automatique pour les « bas revenus » permettant ainsi aux artistes débutant-e-s d'obtenir leur allocation travail des arts, mais aussi de percevoir une allocation suffisamment élevée pour subvenir à leurs besoins.

Concernant la commission des arts :

Même si nous nous réjouissons que désormais la reconnaissance des prestations artistiques se fasse par une commission composée à 50% d'expert-e-s nommé-e-s par les fédérations de professionnel-le-s des secteurs artistiques, il faut noter plusieurs points :

- ⇒ S'assurer de voies de recours possible
- ⇒ S'assurer que la commission ait les moyens des ambitions qu'on lui donne
- ⇒ Prendre en compte les retours des fédérations des professionnel-le-s et des syndicats quant à son fonctionnement.

Plusieurs constats, que nous pouvions faire avec l'ancien « statut d'artiste » sont encore d'actualité, malgré une amélioration dans le nouveau statut :

► Les travailleur-euse-s qui remplissent les conditions d'accès au statut prouvent, de facto, qu'ils répondent à des critères professionnels de parcours artistiques. Iels ne sont pas, à proprement parler, « demandeur-euse-s d'emploi », mais bien « travailleur-euse-s intermittent-e-s » et ne devraient pas être soumis à des mécanismes de contrôle coercitifs et insécurisants.

► L'accès à la protection sociale, basé sur le seul calcul des cotisations, ne tient pas compte de la haute valeur socio-économique du travail invisibilisé, inhérent à tout métier artistique.

► Les allocations ne prennent pas en compte l'évolution de la carrière et la validation de l'ancienneté. Le nouveau mécanisme devrait être automatisé. L'augmentation est actuellement calculée seulement à la demande de la personne.

► Les revenus des droits d'auteur et des droits voisins ne sont pas valorisés pour le bénéfice et le maintien du statut, alors que pour nombre de travailleur-euse-s artistiques ils représentent une part conséquente de leur rémunération.

AVEC LA MISE EN PLACE DE « L'ALLOCATION DE TRAVAIL DES ARTS », NOUS POUVONS CONSTATER UNE AMÉLIORATION DANS LA PROTECTION SOCIALE DES ARTISTES. CEPENDANT, QUELQUES PROBLÈMES SUBSISTENT. C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS :

- ▶ Considérant qu'être étudiant·e est déjà un travail, de par le temps qui y est consacré, et l'investissement pour la société, la fédération demande la valorisation des prestations artistiques réalisée dans le cadre des études et des stages dans le calcul du nombre de jours de travail artistiques à prester afin d'avoir accès au statut ;
- ▶ Nous appelons donc à une solidarité interprofessionnelle, dans une réflexion plus large de la protection sociale des travailleurs et travailleuses et, dans le cas particulier qui nous intéresse, de l'intermittence ;
- ▶ La mise en place d'une majoration pour bas revenus, lors de l'application des mesures finales à partir du 01 janvier 2024 ;
- ▶ Le statut se doit d'être ouvert à l'ensemble des professions artistiques, culturelles, techniques, de production et de soutien des secteurs artistiques et culturels. Une concertation avec les syndicats et fédérations professionnels est nécessaire pour éviter « des angles morts » dans les professions ;
- ▶ Le rétablissement des allocations d'insertion attribuées aux étudiant·e·s qui terminent leurs études après 25 ans. Afin de ne pas avoir des discriminations en fonction de l'âge ou de la réussite scolaire ;
- ▶ Nous demandons que les travailleur·euse·s des arts et de la culture soient pleinement inscrits dans la sécurité sociale ;
- ▶ Afin de financer la sécurité sociale, nous préconisons le financement de la sécurité sociale des artistes / auteur·trice·s via des cotisations de ces dernier·ière·s, des donneur·euse·s d'ordre, des subventions de l'État et d'une taxe sur tous les types de revenus produits (cachet, produit, droit d'auteur·trice, prix, bourses, etc.). Cela permettrait de financer cette sécurité sociale via des cotisations, mais aussi via un subside public mettant en avant l'importance de construire une culture, ainsi que via une taxation sous forme de contribution directe par les spectateur·trice·s.
- ▶ La mise en place de politique culturelle publique à construire en concertation avec les représentant·e·s des secteurs ;
- ▶ La mise en place dans l'ensemble des cursus artistiques, des activités d'apprentissage sur le statut d'artiste, les droits d'auteur·trice·s et voisin, les aides culturelles.

4.8 TRANSPORT

Les transports restent, encore, un poste de dépense élevé pour les étudiant·e·s. En février 2021¹ il est classé avec le logement 2e postes à diminuer en priorité pour lutter contre la précarité étudiante. Depuis, les abonnements STIB et TEC sont passés à 12€ par an pour les moins de 25 ans. Cependant 18% des étudiant·e·s ont plus de 25 ans et ne bénéficient donc pas de cette réduction. De plus, la SNCB a, en février 2023, augmenté ses tarifs d'environ 9%, augmentant par conséquent le budget transport des étudiant·e·s.

La SNCB a, au premier trimestre 2023, voté son plan transport pour la période 2023-2026. Elle prévoit un refinancement du rail, une rénovation du réseau et de nouveaux trains. Cependant, force est de constater que le manque de financement est toujours présent. Avec 40% de trains supplémentaires supprimés par rapport à 2021, une ponctualité du réseau qui est passée sous la barre des 90%, les travaux du RER prenant encore plus de retard et un manque de personnel dénoncé par les syndicats. Une politique de transport en commun ambitieuse est d'autant plus nécessaire au vu des enjeux écologiques actuels.

L'augmentation des retards et des trains supprimés va, sur le long terme, avoir un impact sur la santé mentale des étudiant·e·s et sur leurs chances de réussite². Il est donc nécessaire de refinancer le transport à hauteur de ses besoins et de rénover rapidement les infrastructures et le matériel roulant.

En mai 2023, la chambre des représentants a approuvé une résolution demandant au gouvernement fédéral de se pencher sur la création d'un ticket combiné en concertation avec les différentes compagnies de transport en commun. La FEF pense qu'il faut pousser davantage la réflexion, et inclure le « brupass » (abonnement bruxellois combiné TEC, de Lijn, SNCB et STIB) dans un abonnement à 12€ afin de faciliter les démarches pour les étudiant·e·s vivant et étudiant dans des régions différentes.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Des transports en commun gratuits et accessibles à tou·te·s sans critères d'âge ;
- ▶ Le refinancement public de la SNCB par le gouvernement fédéral ;
- ▶ La revalorisation des emplois du secteur ferroviaire et du transport afin de faire face à la pénurie ;
- ▶ L'augmentation de l'offre de transports favorables aux étudiant·e·s (territoire et horaire de cours) ;
- ▶ La création de tickets et d'abonnements uniques, tendant vers la gratuité, combinant les différents types de transport (STIB, TEC, de Lijn et SNCB).

1 Rapport de la consultation PLP : <https://fef.be/2021/02/22/plan-de-lutte-contre-la-precarite/>

2 WILLIAMS, G., MURPHY, J. and HILL, R., 2008. A latent class analysis of commuters' transportation mode and relationships with commuter stress. In: ICTTP 2008: Fourth International Conference on Traffic and Transport Psychology, Washington, DC, USA, 31 August-4 September 2008, Washington DC.

4.9 INFLATION

Certains secteurs, comme l'énergie, mais aussi l'alimentation, connaissent actuellement des augmentations significatives des prix. La moyenne de l'augmentation (l'inflation) est mesurée par l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) ou communément appelée panier du ménage, qui sert de référence pour l'ajustement automatique des prix.

En octobre 2022, l'inflation s'élevait à 12,27% selon Statbel, cette inflation est la plus importante augmentation depuis le début des années 80.

La moitié de cette hausse est attribuée à l'augmentation des prix de l'énergie, dus à l'augmentation sur le marché commun de l'UE, en conséquence de la guerre en Ukraine et du boycott du gaz et pétrole russe. Les transports et les produits alimentaires sont également des catégories qui enregistrent des hausses significatives.

Rappelons que en tant qu'étudiant-e nous sommes soumis-e aux mêmes coûts de la vie qu'un-e travailleur-euse, et nous connaissons les mêmes difficultés face à l'inflation, sans pour autant percevoir un salaire comme ces dernier-ère-s

Au niveau des transports, poste de dépense important et inévitable pour les étudiant-e-s, le prix des abonnements STIB et TEC a certes été diminué à 12 euros pour les 12-24 ans, mais cela n'aide pas les nombreux-euses étudiant-e-s de plus de 25 ans et qui ne peuvent pas bénéficier de cette ré-

duction de tarif.

Au niveau des trains, la SNCB ne répond toujours pas aux besoins de la population et le prouve en augmentant dernièrement ses tarifs de 8,73%. Pour un-e étudiant-e montois-e, de moins de 26 ans, qui doit prendre le train pour se rendre en cours à Bruxelles, iel doit payer 413 euros par an qui est une somme trop conséquente dans un budget étudiant.

Rappelons également que pour les frais liés à l'alimentation pour les étudiant-e-s, ielles se retrouvent à devoir faire la file dans des épiceries sociales qui sont très souvent surchargées et ne peuvent pas répondre à tous les besoins. Pour notre fédération l'utilisation de ce moyen pour diminuer la précarité alimentaire revient à mettre un pansement sur une fuite d'eau.

Ensemble, le transport, l'alimentation et le logement représentent 86% de l'augmentation globale des prix. Plus concrètement, les dépenses liées au logement, au chauffage, aux déplacements et à l'alimentation sont celles qui connaissent les augmentations les plus marquées. Il est également important de noter que le panier de biens et services utilisé pour calculer l'IPC ne correspond pas nécessairement à la réalité financière de la consommation étudiante.

Selon nos enquêtes, les coûts liés à une année d'étude ont augmenté, entre janvier 2019 et septembre 2022, de 19% pour un étudiant kotteur et de 24% pour un navetteur.

En conclusion de ceci, l'inflation affecte de nombreux acteurs et parmi eux se trouvent les étudiant-e-s.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Nous demandons le blocage des prix du gaz et de l'électricité de manière drastique pour permettre aux étudiant-e-s de se chauffer pendant l'hiver et ainsi de pouvoir vivre dignement (Détailé dans la partie Logement) ;
- ▶ Nous demandons la gratuité de tous les transports en communs sans limite d'âge pour les étudiant-e-s (Détailé dans la partie Transport) ;
- ▶ Nous demandons des aides structurelles lié à l'alimentation ainsi que nos revendications sur la précarité alimentaire (Détailé dans la partie Précarité) ;
- ▶ Alors que nous sommes déjà dans un contexte d'inflation et de précarisation de la société, cette réforme viserait à augmenter de 9% pour les produits alimentaires tels que le pain, la viande et le lait ;
- ▶ Nous sommes contre toute réforme fiscale qui frappe de manière inégale les consommateurs-rices, mais nous sommes favorables à une réforme qui bloque les bénéfices records faits par les géants de l'industrie alors que la population se retrouve dans une situation de sacrifices.

4.10 ÉGALITÉ DES GENRES

En Belgique, les « femmes¹ » ou les « hommes » ne sont pas encore sur un pied d'égalité. Des injustices persistent dans de nombreux domaines : salaires, pensions, partage des tâches domestiques, garde d'enfants, IVG, contraception, ainsi que les violences sexistes et sexuelles. Ces dures réalités réclament des politiques publiques ambitieuses et prioritaires pour construire une société véritablement égalitaire, où tous les individus, quel que soit leur genre, bénéficient des mêmes droits.

Les violences sexistes et sexuelles sont un fléau qui persiste dans notre société. Que ce soit sur les campus, lors des stages, dans les soirées ou même dans les résidences étudiantes, aucun lieu n'est à l'abri. Les chiffres sont affolants ; au niveau mondial, 1 femme sur 4 est victime de violences conjugales selon l'OMS. En Belgique, depuis le début de cette année, 17 femmes ont perdu la vie à cause de ces violences et 1 étudiante sur 20 est violée. La jeunesse d'aujourd'hui incarne et soutient le mouvement #metoo, et des comptes tels que #balancetonbar ou #balancetonFolklore se multiplient, donnant une voix aux victimes. Il est temps de briser le silence et de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à ses violences.

Un changement de culture est nécessaire à tous les niveaux, y compris dans l'enseignement supérieur. Dans leur mission de formation, les établissements doivent s'engager à former à une société féministe et à agir activement dans la prévention et l'accompagnement des victimes. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de mettre en place des centres de prévention et d'accompagnement sur les campus, afin d'être proches des étudiant·e·s et d'atteindre un maximum de personnes. Il est primordial d'adopter une approche proactive qui accorde une priorité aux politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, afin de créer un environnement sûr pour tou·te·s. Plus les centres d'aide sont proches, plus les cas peuvent être traités rapidement et permettre aux victimes de réduire les conséquences négatives sur leur

vie personnelle et leurs études.

La majorité des victimes hésitent à déposer une plainte ou à signaler les cas de harcèlement au sein de leur établissement, en raison de divers obstacles. La procédure est difficile alors que la priorité de la victime est souvent de mettre fin à cette situation. En effet, selon notre enquête "Heure Des Campus" plus de 90 % des victimes n'ont pas porté plainte et, parmi ces dernières, 62 % n'ont pas signalé les faits à leur institution, par peur des répercussions. De plus, le taux de satisfaction dans la prise en charge ne dépasse pas les 30 % lorsque le cas a été dénoncé. En effet, dans certaines institutions, il existe des pratiques pour lutter contre le harcèlement, mais lorsque les cas remontent à la surface comme à l'UCL ou dans les autres universités flamandes, on y découvre vite les failles². Les dispositifs sont souvent méconnus et lorsqu'ils sont connus ou utilisés, ils manquent de transparence, de neutralité et de spécialisation dans les violences à caractère sexiste et sexuel. Ces dispositifs restent en interne et les interventions ou traitements sont décevants ou, dans les pires cas, mettent sous silence le cas et culpabilisent la victime. Les agresseurs restent donc impunis et les violences continuent... L'impact sur l'image de l'établissement est plus important que de construire un lieu d'enseignement où chacun·e peut étudier en sécurité.

En juillet 2021, une proposition de résolution visant à prévenir et lutter contre le harcèlement a été déposée et demande la mise en place de dix mesures pour faciliter le dépôt des signalements de harcèlement, assurer un soutien aux victimes, et organiser des campagnes de sensibilisation. Mais sans budget débloqué ni réelle volonté ambitieuse, il est évident que les dispositifs sont insuffisants ou inexistant dans la plupart des établissements. Cette situation conduit à une augmentation du nombre de cas d'agressions au lieu de leur diminution.

1 et les personnes qui s'identifient comme telles ou les minorités de genres

2 <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/03/14/luclouvain-aurait-elle-tente-de-dissimuler-des-cas-de-harcèlement-sexuel-commis-par-lun-de-ses-professeurs-SR7AK4G5KFHOZFCO3UXIYI4N5A/>

En septembre 2021, la ministre sort une nouvelle circulaire appelée “Prévention et lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d’enseignement supérieur et de promotion sociale” encore sans moyens et sans grande autre volonté que d’informer majoritairement sur des dispositifs externes déjà existants, éloignés des réalités étudiantes.

Cette année 2023, la ministre lance une enquête pour objectiver le problème sans agir parallèlement avec la mise en place de mesures structurelles ; une façon de gagner du temps sans agir. Nous demandons des mesures ambitieuses pour prendre en charge les victimes proches de leur campus, mettre fin à l’impunité en instaurant un cadre légal communautaire.

En ce qui concerne les plans EDI (equality, diversity et inclusion), la FEF doit pouvoir garder un œil attentif sur des recommandations mises en place. Il faut veiller à ce que la représentation étudiante est une participation active dans l’élaboration du processus.

REVENDEICATIONS :

- ▶ L’allocation d’un budget proportionnel au nombre d’étudiant-e-s (5 euros par étudiant-e) ;
- ▶ L’établissement d’un CPVS dans une zone à forte densité étudiante ;
- ▶ Des centres d’accompagnement et de signalement, offrant des services spécialisés dans la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Ces centres doivent être facilement accessibles aux étudiant-e-s, afin de les atteindre au maximum et de fournir une aide rapide ;
- ▶ Un cadre juridique clair et complet, incluant la création d’une commission externe au niveau communautaire ou par pôle chargé de traiter les plaintes. Cette commission devrait prendre ses décisions de manière indépendante par rapport aux établissements. Il doit avoir pour but de contrer la peur des répercussions et la mise sous silence de ces derniers. La participation des représentant-e-s étudiant-e-s dans ce processus doit être garantie ;
- ▶ Des politiques de prévention visant l’égalité des genres dans les programmes d’études, ainsi que la mise en place de campagnes de sensibilisation visibles, participatives et obligatoires à l’ensemble de la communauté de l’enseignement supérieur sur le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, mais aussi sur les dispositifs et cadres légaux ;
- ▶ Amélioration de la sécurité des espaces dans les établissements d’enseignement, en réalisant des aménagements assurant la sécurité physique et réduisant le sentiment d’insécurité ;
- ▶ Développer un centre de recherche qui développe les connaissances et la compréhension de ces problématiques pour favoriser des changements structurels sur ces questions ;
- ▶ L’abandon de toute forme d’interdiction vestimentaire genrée, y compris l’interdiction du foulard.

4.11 EXTRÊME DROITE

À l'approche des élections, il est important de se pencher sur la question de la montée de l'extrême droite afin de saisir les enjeux d'inclusivité qui en découlent. En effet, l'extrême droite est un mouvement qui s'oppose à toutes formes de diversités et qui prône le nationalisme de manière à replier le pays sur lui-même et à rejeter les étranger·ère·s sous une façade sociale et régionaliste. Derrière cette façade réside une politique d'hostilité à travers les valeurs qu'elle défend, à savoir, le racisme, le sexisme ou encore l'homophobie. Face aux crises sociales et économiques que nous traversons, l'extrême droite aura tendance à prendre comme bouc émissaire les minorités qu'elle rejette. C'est dans ce contexte qu'il est important de réaffirmer que l'enseignement supérieur se veut inclusif et accessible à tou·te·s.

À l'heure actuelle, la présence de l'extrême droite sur la scène politique, dans les lieux publics mais aussi sur nos campus ne fait que s'accroître. Plusieurs pays font face à une percée de partis nationalistes d'extrême droite. En Hongrie, en Pologne, en Espagne, en Allemagne, en Italie, mais aussi en Suède, en Autriche ou encore récemment en Finlande.

En Belgique aussi l'extrême droite est présente. En 2019, elle a atteint 20% au premier tour des élections. Une fois au pouvoir, sa politique d'hostilité se met en place. Par exemple, en Italie, le parti d'extrême droite au pouvoir a changé le nom du ministère de l'éducation qui est devenu « le ministère de l'éducation et du mérite ». Un choix de mots qui reflète la sélection prônée par le parti postfasciste italien. L'extrême droite s'attaque au droit à l'éducation pour tou·te·s.

La rupture récente du cordon sanitaire, soulève des préoccupations majeures quant à la gravité de cette situation et à ses conséquences sur la montée de l'extrême droite. Un tel acte remet en question l'engagement de ne pas gouverner avec des partis d'extrême droite, ce qui affaiblit le front commun face à l'extrême droite. Cette rupture risque de banaliser la présence de l'extrême droite dans le paysage politique, de normaliser des discours xénophobes, et de créer une ouverture pour des politiques hostiles envers les minorités et les

valeurs démocratiques. De plus, cette brèche dans le cordon sanitaire risque d'amoindrir les efforts visant à maintenir un consensus solide contre l'extrême droite et à protéger les fondements démocratiques de notre système politique. Il est crucial de prendre conscience des conséquences potentiellement dangereuses de cette rupture et de réaffirmer l'importance de maintenir un front uni contre les idéologies extrémistes qui menacent les principes d'inclusivité, de diversité et de respect mutuel.

En termes d'enseignement, l'extrême droite au pouvoir signifie des coupes budgétaires dans l'éducation, moins d'aides sociales. Lutter contre l'extrême droite c'est lutter contre le racisme, contre l'homophobie, c'est lutter pour le droit des femmes et c'est lutter pour un enseignement public, gratuit, de qualité et accessible à tou·te·s.

Connaître le passé, c'est anticiper l'avenir.

REVENDEICATIONS :

- ▶ La demande d'une position officielle des établissements contre l'extrême droite empêchant ainsi tous rassemblements de ce type dans leurs infrastructures ;
- ▶ La remise du 8 mai, journée de victoire contre le fascisme en 1945, à l'agenda des jours fériés avec une suspension des cours. En effet, en 1976, le 8 mai est retiré de l'agenda des jours fériés, alimentant ainsi une perte dans la conscience collective de l'importance de lutter contre ces mouvements ;
- ▶ La formation des étudiant-e-s en cursus d'enseignement obligatoire doit inclure, améliorer et développer les enseignements sur le sujet du fascisme dans l'histoire afin d'entretenir le devoir de mémoire. Leurs élèves ne devraient jamais manquer de réponses à leurs questions concernant les erreurs du passé ;
- ▶ La condamnation politique de la rupture du cordon sanitaire afin de réaffirmer l'engagement ferme de contrer la normalisation de l'extrême droite dans le paysage politique.

■ NIVEAU DE POUVOIR COMMUNAUTAIRE

5.1 PRÉCARITÉ

ALLOCATION D'ÉTUDE ET BUDGET SOCIAL

Depuis plusieurs dizaines d'années, la FEF défend un enseignement gratuit et égalitaire. Nous portons des valeurs essentielles qui sont les piliers de notre fédération,

Pour cela, l'octroi d'une allocation d'études est primordial pour les étudiant·e·s, car elle garantit au receveur·euse la gratuité des supports de cours, du minerval et des frais d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Ce sont donc des frais non négligeables qui ne sont plus à charge de l'étudiant·e.

Alors que la gratuité dans l'enseignement supérieur n'est toujours pas d'actualité et que nous vivons dans un contexte d'inflation record, le mécanisme d'allocations d'études est destiné à démocratiser l'accès à l'enseignement. Pourtant, ce mécanisme est imparfait et rate ses cibles dans de nombreux cas.

Alors que plus d'un·e étudiant·e sur trois est en situation de précarité, seul un·e étudiant·e sur cinq bénéficie d'une allocation d'études. Cela s'explique par plusieurs faits :

⇒ La globalisation des revenus qui ne reflète pas la réalité des situations familiales ;

⇒ L'exigence d'une composition de ménage qui maintient une dépendance entre un·e étudiant·e et sa famille car elle ne tient pas compte de l'impossibilité de se domicilier dans de nombreux logements, ce qui force l'étudiant·e à rester domicilié·e dans un ménage qui ne contribue pas financièrement à ses besoins ;

⇒ La rigidité des plafonds de revenus qui très souvent excluent certain·e étudiant·e pour un dépassement minime ;

⇒ L'exclusion des diplômés de mêmes niveaux qui correspondent souvent à des poursuites d'études. Le marché de

l'emploi demande de plus en plus de spécialisation dans des domaines précis, ceux-ci ne rentrent pas dans les critères d'octroi.

⇒ L'exclusion relative à la nationalité et/ou la résidence alors même qu'en vertu du droit européen, tou·te ressortissant·e d'un état membre doit accéder à l'enseignement supérieur dans chaque état membre selon les mêmes conditions que les résident·e·s et citoyen·ne·s de cet état. Par ailleurs, l'impossibilité pour les ressortissant·e·s d'un pays hors Union européenne de bénéficier d'une allocation d'études, à moins de justifier de cinq années de résidence, représente une grave discrimination à l'égard d'étudiant·e·s pour qui le coût de l'inscription est par ailleurs plus élevé ;

⇒ Selon une étude de l'OVE de l'ULB, 46% des étudiant·e·s qui pensent pouvoir bénéficier d'une aide ne font pas les démarches à cause de la lourdeur administrative.

REVENDEICATIONS :

- ▶ La suppression de la globalisation des revenus et à tout le moins la prise en compte de tout document probant rendant compte de la situation réelle du/de la candidat-e en plus ou en remplacement de la composition de ménage établie en Belgique ;
- ▶ L'augmentation des plafonds de revenus en dessous desquels le droit à l'allocation d'études est ouvert ;
- ▶ La suppression du plancher de revenus indicatif, bloquant souvent l'accès à une allocation d'étude ;
- ▶ La suppression de l'impossibilité de bénéficier d'une allocation d'étude pour la poursuite d'étude menant à un grade de même niveau ou d'un niveau inférieur à un grade précédemment obtenu ;
- ▶ L'application d'un taux correcteur aux revenus des familles monoparentales ;
- ▶ L'ouverture du droit à une allocation d'étude pour tout-e étudiant-e suivant ses études en Communauté française indépendamment de sa nationalité et/ou de son lieu de résidence ;
- ▶ L'augmentation des montants des allocations d'études pour coller davantage au coût des études ;
- ▶ La création d'un Observatoire de la Vie Étudiante, doté de moyens humains et financiers propres, pouvant rendre compte du niveau de dépenses spécifiques à chaque cursus ;
- ▶ La possibilité pour la DAE et le Conseil d'appel d'apprécier au cas par cas les justifications au dépôt tardif d'une demande ;
- ▶ La possibilité pour la DAE et le Conseil d'appel d'apprécier au cas par cas les motifs établissant un changement de situation ;
- ▶ Le changement du statut du Conseil d'appel afin d'en faire une juridiction administrative pouvant établir une jurisprudence ;
- ▶ L'automatisation de l'octroi d'une allocation d'études pour tou-te-s les étudiant-e-s qui remplissent les critères. Par la centralisation des données disponibles auprès des administrations et banques carrefours et, à tout le moins, par la capacité d'initiative de la DAE d'instruction des dossiers des étudiant-e-s ayant obtenu une allocation l'année précédente ;
- ▶ Un élargissement de la définition du support de cours à tout matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement des études ;
- ▶ Un renforcement, une augmentation des moyens humains de la DAE afin d'accélérer les traitements de dossier des candidat-e-s.

DROITS D'INSCRIPTION

L'enseignement supérieur est confronté à un sous-financement, un constat partagé par de nombreux·euses acteurs·rices du terrain. Il nous est tout simplement impensable d'accepter un modèle dans lequel le minerval des étudiant·e·s financerait l'enseignement supérieur, car cela reviendrait à nier son rôle essentiel en tant que service public.

Le principe fondamental du service public repose sur son financement par l'impôt, permettant de garantir des services équivalents à l'ensemble de la population. Cette logique de redistribution constitue un premier rempart contre les inégalités, en offrant les mêmes opportunités à toute la collectivité, sans établir de discrimination fondée sur le patrimoine. Lutter pour préserver ce modèle de service public, dans lequel l'enseignement supérieur doit trouver sa place, revient à lutter contre la précarisation et l'exclusion d'un grand nombre d'étudiant·e·s du système académique, et donc à se battre pour un enseignement supérieur accessible à tou·te·s

Au cours de notre campagne visant à lutter contre la précarité étudiante (PLP), la première revendication émise par les étudiant·e·s était la réduction des droits d'inscription, à savoir le minerval, ainsi que des droits administratifs supplémentaires pouvant être demandés par les établissements.

En conclusion, la réduction des droits d'inscription, comprenant à la fois le minerval et les frais administratifs complémentaires, est une nécessité financière pour les étudiant·e·s, mais également une nécessité politique afin de préserver et de renforcer le caractère public de notre système d'enseignement.

RENDICATIONS :

- ▶ L'inscription dans l'article 24 de la Constitution de l'effet de standstill pour les frais d'inscription et l'introduction progressive de la gratuité dans l'enseignement supérieur, dans la lignée du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- ▶ Le plafonnement des droits d'inscription à 175 euros pour tendre vers la gratuité.

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

En 2021, un sondage réalisé par la FEF auprès de 7 700 étudiant-e-s a révélé qu'un-e étudiant-e sur dix rencontrait des difficultés pour couvrir ses frais alimentaires de base.

Il est important à notre sens de rappeler la situation alarmante mise en évidence par la pandémie COVID-19.

Les étudiant-e-s ont dû et doivent toujours faire de longues files pour avoir accès à des denrées alimentaires dans des épiceries sociales, cette tendance s'est amplifiée avec une augmentation du nombre d'étudiant-e-s recourant pour la première fois à ces distributions alimentaires, démontrant une diversification des profils touchés.

Malheureusement, malgré la fin de la pandémie, ces files d'attente n'ont pas diminué, et pourraient même s'aggraver en raison de l'inflation. Les évaluations effectuées sur les différents campus indiquent que les épiceries sociales ne suffisent plus à répondre aux besoins alimentaires précaires des étudiant-e-s. Plus généralement, l'inflation entraîne une augmentation de la part du budget consacrée aux produits de première nécessité, notamment l'alimentation et le logement, pour l'ensemble de la population.

Il est essentiel que chaque étudiant-e puisse bénéficier d'une alimentation adéquate, à la fois physiquement accessible et économiquement abordable. Il est donc crucial d'améliorer l'accès physique à des repas à prix abordable.

Malheureusement 22% des étudiant-e-s sur des campus se retrouvent sans restauration et sont donc exclus de cette possibilité. Il est donc important d'adapter les mesures afin de garantir un accès équitable à tou-te-s les étudiant-e-s.

Il convient de souligner le rôle essentiel de notre service public, en particulier en période d'inflation. Nous devons pouvoir compter sur lui pour garantir aux étudiant-e-s un accès à une alimentation adéquate et abordable, notamment grâce aux cantines des établissements supérieur qui constituent un service public.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Nous demandons une coordination d'une politique pour chaque pôle académique afin de garantir à tou-te-s les étudiant-e-s un accès facile à une offre de repas à 2 euros dans chaque établissement ;
- ▶ Nous demandons le soutien du développement de l'offre de restauration en augmentant le nombre de cantines ;
- ▶ Nous demandons que l'offre ne dépasse pas les 2 euros pour un repas distribué dans tous les sites des établissements d'enseignement supérieur.

5.2 PAYSAGE

Depuis un an, les étudiant·e·s de première année sont en stress constant quant à leur réussite académique et leur finançabilité. Les taux de réussite en première année sont alarmants, avec seulement 40% des étudiant·e·s qui réussissent, et donc plus de la majorité des étudiant·e·s qui échouent dès le début de leurs études. Mais qu'est-ce qui explique ce taux d'échec élevé et persistant ? Est-ce que l'enseignement supérieur remplit toujours ses missions fondamentales et contribue à lutter contre les inégalités ?

Premièrement, l'enseignement supérieur fonctionne avec un système d'enveloppe fermée, un système de financement depuis 1998 qui n'évolue pas en fonction du nombre d'étudiant·e·s. En auditoire, il n'y a pas assez de places pour tout le monde. Les professeur·e·s n'ont plus le temps de répondre aux questions des étudiant·e·s ou de les accompagner dans leurs travaux et mémoires. Ces professeur·e·s sont surchargé·e·s pour les corrections, et les évaluations sont souvent des QCM n'apprenant pas grand-chose.

Deuxièmement, face aux coûts des études, un·e étudiant·e va enchaîner les jobs étudiants et, comme cela a déjà été démontré plusieurs fois, ses chances de réussite vont dès lors se réduire, car il croule sous la fatigue et sa concentration aux cours diminue. En auditoire, il se retrouve face à un·e étudiant·e·s qui, en comparaison, aura le privilège de se concentrer uniquement sur ses études, car il est soutenu financièrement par son entourage. Plus les études sont chères, plus l'enseignement supérieur reproduit les inégalités. Les étudiant·e·s ne sont donc pas tou·te·s égaux face à leurs cours. À ce sujet, les propos de la Ministre Valérie Glatigny (MR) sont alarmants : « L'enseignement supérieur est une école de vie où tout le monde ne gagne pas à la fin » Qui est ce « tout le monde » ? Ce sont les étudiant·e·s en difficulté qui n'ont pas l'opportunité de travailler dur à l'école, car ils travaillent dur pour survivre. C'est sous cette logique que la ministre a mis en place sa réforme du décret paysage. En imposant des règles plus strictes sans s'attaquer réellement au sous-financement et aux coûts des études, la réforme aura pour effet un nettoyage socio-économique. Or l'objectif de

l'enseignement n'est pas d'être un jeu avec des gagnant·e·s et des perdant·e·s, mais de former tou·te·s les futur·e·s acteur·rice·s de la société. Le droit aux savoirs et à l'émancipation intellectuelle ne se limite pas aux jeunes qui ont des origines socio-économiques privilégiées.

Nous allons continuer à aborder les éléments importants constitutifs du décret paysage, tant avant qu'après la réforme, afin de formuler des revendications étudiantes basées sur ces aspects.

CODIPLÔMATION, SYNERGIE ET FUSION

Le décret paysage a également renforcé les synergies, codiplômations et autres fusions qui ont pour objectif de créer des mégastructures d'enseignement supérieur, seules susceptibles d'être visibles sur le plan international. Mais ces rapprochements entre établissements induisent un coût supplémentaire injuste pour les étudiant·e·s. On parle de « codiplômation » lorsque 2 établissements (ou davantage) organisent le cursus ensemble. Cela a un impact en termes d'organisations et de coûts. Le prix du minerval sera souvent porté à celui de l'université, souvent plus cher qu'en haute école. Il arrive que les étudiant·e·s multiplient les trajets avec une perte de temps non comptabilisée et des dépenses supplémentaires.

Les fusions ont souvent pour vocations de réaliser des économies d'échelle. Des économies qui sont souvent au prix d'une massification et d'une qualité dégradée des études, notamment marquées par le manque de proximité des services.

REVENDEICATIONS :

- ▶ De stopper la logique de rationalisation de l'enseignement qui entraîne une diminution de l'encadrement des étudiant-e-s et un nivellement vers le bas de la qualité de l'enseignement et de la recherche ;
- ▶ Un remboursement des frais de déplacement et un aménagement de l'horaire pour les étudiant-e-s inscrits en codiplômation.

EVALUATION

Le décret paysage a révisé le seuil de réussite à 10/20, mais de nombreux établissements ne le respectent pas et trouvent des moyens de le contourner. De plus, les évaluations des travaux artistiques et examens oraux manquent souvent de fournir une grille de critères d'évaluations claires et, pour la plupart des cas, les recours ne sont pas fondés par manque de critères objectifs et externes à l'appréciation des professeur-e-s.

De nombreux professeur-e-s utilisent des QCM en raison du grand nombre d'étudiant-e-s, mais des études montrent qu'ils ne sont pas une bonne méthode d'évaluation pédagogique, encore moins lorsqu'ils sont à points négatifs. De plus, de nouvelles recherches indiquent que les femmes sont désavantagées dans ce système, à cause d'une aversion plus grande pour le risque que les hommes¹.

Il est important d'explorer d'autres méthodes d'évaluation, telles que des travaux pratiques ou des évaluations orales, pour mesurer les connaissances des étudiant-e-s de manière plus approfondie et prendre en compte les différences individuelles et les besoins spécifiques.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Le respect du seuil de réussite fixé à 10/20 et mettre fin aux pratiques de contournement et autres dérives ;
- ▶ Assurer une seconde chance à tout-e étudiant-e qui se retrouve en incapacité dû à des motifs justifiables ;
- ▶ L'établissement de grilles de critères d'évaluations claires pour les travaux artistiques et les examens oraux, afin d'assurer une évaluation objective et transparente ;
- ▶ Une procédure de recours, indépendante du-de la professeur-e, doit être mise en place pour garantir un processus équitable et objectif basé notamment sur la grille d'évaluation, en cas de contestation ;
- ▶ Une information vers les étudiant-e-s par le secrétariat concernant les procédures de recours ;
- ▶ La suppression des QCM et QRM à points négatifs.

1 <https://www.rtbef.be/article/les-qcm-a-points-negatifs-desavantagent-ils-les-etudiantes-10929169>

FICHES ECTS

Les fiches ECTS actuelles manquent souvent de clarté, sont trop générales ou incomplètes. Ces fiches sont essentielles pour permettre une meilleure préparation à l'évaluation et garantir que les droits et devoirs des étudiants soient bien respectés.

REVENDEICATIONS :

- ▶ La mise en place d'un canva détaillé et dirigée commun, réfléchi de manière commune entre les représentant·e·s étudiant·e·s et organisations pédagogiques, pour l'élaboration la fiche ECTS ;
- ▶ La consultation de la représentation étudiante pour valider les fiches ECTS ;
- ▶ Le retrait de la note absorbante.

RÉUSSITE

Avec sa nouvelle réforme, la ministre rejette l'échec à une responsabilité individuel de l'étudiant·e·s. Elle occulte totalement la responsabilité du système éducatif. Toutes les études approfondies montrent que les causes de l'échec sont liées à plusieurs facteurs ; les caractéristiques sociodémographiques, le genre, l'origine sociale, le capital culturel et linguistique, le statut socio-économique, etc.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Le retrait de la réforme du décret paysage dont, en priorité, les règles strictes de réussite et de finabilité pour les BAC 1, qui connaissent le taux d'échec le plus important et sont particulièrement vulnérables dans un nouveau système ;
- ▶ Voir mesures de la partie refinancement et aides à la réussite ;
- ▶ Voir mesures pour lutter contre la précarité étudiante.

LES JURYS DU PAE

La réforme du décret paysage accorde une plus grande liberté aux jurys en ce qui concerne les prérequis et les corequis. Cependant, la décision du jury n'est pas soumise à justification et ne peut faire l'objet d'un recours, ce qui compromet et restreint fortement les droits des étudiant·e·s. De plus, cette situation amène des étudiant·e·s à avoir un PAE de 16 crédits pour une année alors que le nombre d'années est compté pour sa finabilité.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Des balises transparentes et un mécanisme de recours équitable pour préserver les droits des étudiant·e·s ;
- ▶ L'élaboration de décisions argumentées communiquées aux étudiant·e·s ;
- ▶ Lorsqu'une décision est prise, elle doit être consignée ainsi que les éléments factuels afin qu'une situation future assimilable soit traitée de manière égale, ce recueil doit être public et anonymisé.

5.3 RYTHME ACADÉMIQUE

Pour mettre en contexte, en 2022, la FEF a mené une vaste enquête intitulée "L'Heure des campus", au cours de laquelle des étudiant-e-s d'universités, de hautes écoles et d'écoles supérieures des arts ont été interrogé-e-s sur les horaires et l'organisation de leurs études.

Notre enquête démontre que seulement 21% des étudiant-e-s se disent satisfaits de la durée allouée à leurs sessions d'étude, et à peine un-e étudiant-e sur quatre estime qu'une session d'examen habituelle représente une charge de travail acceptable.

Elle démontre également que seulement 23% des étudiant-e-s estiment que les études, de manière générale, représentent une charge de travail acceptable. En ce qui concerne les évaluations, à peine 34% des étudiant-e-s estiment que les notes reçues à la suite des évaluations leur permettent de mieux comprendre leurs lacunes.

Ces chiffres alarmants ne sont pas uniquement imputables à de mauvaises pratiques, mais sont directement causés par un sous-financement structurel de l'enseignement supérieur.

Le nombre d'étudiant-e-s ne cesse d'augmenter depuis de nombreuses années, tandis que les ressources allouées ne

sont pas suffisantes pour garantir un enseignement de qualité. Seulement 40% des étudiant-e-s estiment bénéficier d'un encadrement adéquat de la part de leurs professeur-e-s et assistant-e-s.

Au cours des quatre dernières années, de 2018 à 2022, le taux d'encadrement a diminué d'environ 20% pour le corps scientifique et de 25% pour le corps académique, selon une enquête de la CGSP à l'ULB¹. De plus, le manque de ressources pour l'enseignement entraîne une charge de travail de plus en plus lourde pour les professeur-e-s.

Toute réforme du rythme doit être pensée dans un contexte général où la précarité étudiante et le sous-financement provoquent de nombreuses problématiques : manque d'encadrement, surcharge de travail individuel, cours manqués à cause des jobs étudiants, évaluation différenciée, etc.

C'est pourquoi, un changement possible, limité au débat, à un alignement seul à l'obligatoire ne peut pas être le seul critère pour un changement de rythme, sinon celui-ci se fera au détriment des étudiant-e-s, les premier-e-s concerné-e-s. Nous demandons une réflexion sincère sur la réforme du calendrier académique pour ne pas risquer la dégradation de la qualité de vie des étudiant-e-s.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Un refinancement de l'enseignement à la hauteur de ses besoins ;
- ▶ Lancer une réflexion sur la mise en place d'une pédagogie adaptée pendant les périodes de cours, afin de garantir la réussite de tou-te-s les étudiant-e-s, en tenant compte des inégalités socioéconomiques ;
- ▶ Trouver des moyens efficaces pour évaluer les étudiant-e-s sur le long terme. L'évaluation continue, bien que pertinente, ne constitue pas une solution miracle sans étude objective. Ainsi, il convient d'explorer d'autres méthodes d'évaluation ;
- ▶ Adapter et prendre en compte la charge de travail et sa répartition tout au long des études, en veillant au bien-être des étudiant-e-s.

1 <https://cgsper.ulb.be/encadrementulb/>

5.4 STAGE

Les stages font partie intégrante du parcours des étudiant-e-s et sont nécessaires afin de mettre en pratique les apprentissages. Force est de constater qu'aujourd'hui de nombreuses barrières sont toujours présentes pour rendre cette expérience la plus agréable possible.

Tout d'abord, il y a les difficultés liées à trouver un lieu de stage. Lors d'une enquête réalisée en 2019, 41% des sondé-e-s dénoncent le temps qui a été nécessaire pour trouver ce stage, et pour près d'1/5 rien n'est mis en place dans leur établissement pour les aider. Le manque de place dans certaines professions pousse les étudiant-e-s à chercher des stages loin de leur domicile, les longs trajets ont un impact sur leur santé mentale et sur les coûts du stage.

Comme dit précédemment, il y a les difficultés liées aux coûts du stage. Même si dans certains cas les frais de transport sont pris en charge, il est rare que les frais liés au matériel, les frais de logement ou encore les vêtements spécifiques nécessaires soient pris en charge par le lieu de stage ou par l'établissement. En parallèle du coût, il y a la question de la rémunération. Pendant leur stage les étudiant-e-s effectuent un travail et produisent de la richesse qui va directement dans les poches de l'entreprise et le-la stagiaire fait donc office de main-d'œuvre gratuite.

Les questions liées à l'encadrement sont souvent dans les craintes principales des étudiant-e-s lors de leur stage. Afin d'assurer une bonne mise en pratique de la théorie apprise en cours, il est nécessaire que l'enseignant-e référent-e soit présent et puisse répondre aux questions de l'étudiant-e. Mais il est tout aussi nécessaire que l'accompagnateur-trice présent-e sur le lieu de stage ne laisse pas l'étudiant-e seul. De plus, le manque de transparence de l'évaluation est aussi souvent soulevé par les étudiant-e-s. 30% des étudiant-e-s sondé-e-s en 2019, trouvent que les critères d'évaluation ne sont pas clairs. Or, il est primordial que les étudiant-e-s sachent ce qui est attendu d'eux.

Enfin, 33% des étudiant-e-s ont été victimes de harcèlement sur leur lieu de stage. Le paramédical, le pédagogique ou encore les sciences médicales sont les domaines d'études les plus touchés par le harcèlement. Le problème est le manque de cadre et d'espace safe pour que les victimes puissent témoigner, porter plainte, et que des mesures soient prises.

RENDICATIONS :

- ▶ L'extension de la convention-cadre pour les étudiant-e-s du paramédical à tous les domaines d'enseignements ;
- ▶ La création, dans chaque établissement, d'un listing de lieux de stage facilitant la recherche et évitant un stage dans une entreprise problématique ;
- ▶ Une rémunération des stagiaires ou à minima une indemnisation complète des coûts directs et indirects liés au stage par l'établissement ou le lieu de stage ;
- ▶ L'établissement ou le lieu d'accueil doit fournir tout le matériel, vêtement nécessaire au bon déroulement du stage
- ▶ Un meilleur encadrement des stages par des services d'accompagnement disponibles pour les étudiant-e-s ;
- ▶ La mise en place systématique de grilles d'évaluation claires et précises afin que les étudiant-e-s puissent se rendre compte de ce qui est attendu lors du stage ;
- ▶ La mise en place de lieux permettant aux stagiaires de s'exprimer, en cas de harcèlement ou de pression subie lors du stage.

5.5 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC

En préambule, et pour avoir la vue la plus complète sur cette thématique notamment sur les comparaisons avec les systèmes d'aide à la réussite à travers le monde, ou encore au sujet de la littérature scientifique, nous vous invitons à lire la note de position 110 – Suricate -Politique d'aide à la réussite.

L'échec dans l'enseignement supérieur est aujourd'hui monnaie courante. Le taux de réussite de la 1^{ère} année de bachelier est à 42%¹, le pourcentage descend même à 33% dans les universités. Sans rappeler les taux d'échec important en 1^{ère} année de psychologie².

Face à cela, nous nous devons de rappeler que chaque étudiant·e n'est pas égal·e face à la réussite dans l'enseignement. Chacun·e vient avec un capital économique, social et culturel différent. Comme L. De Meulemeester a déjà pu le constater sur le taux de réussite des étudiants à l'UCL en fonction du diplôme de la mère.

Tableau 2 : Taux de réussite en première année à l'UCL en 1999 en fonction du diplôme de la mère de l'étudiant (résultats de L. De Meulemeester)

Diplôme de la mère	Taux de réussite
Primaire	18,8%
Secondaire supérieur	32,3%
Supérieur non universitaire	48%
Université	60,5%

D. Lafontaine explique dans son étude³ « Profil des étudiants entamant des études universitaires et analyse des choix d'études » :

« L'Université d'aujourd'hui en Communauté française (...) reste essentiellement fréquentée par des jeunes dont les parents sont eux-mêmes diplômés de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire. Ceux-ci y sont nettement plus nombreux

que dans la population de référence.(...) Si l'on examine l'évolution dans le temps, la comparaison met en évidence une légère ouverture, entre 1986 et 1997, de l'enseignement universitaire aux jeunes dont les parents sont peu diplômés, mais montre aussi que cette tendance à l'ouverture ne s'est pas prolongée par après. »

Dès lors, il faut noter que les politiques d'aide à la réussite sont intimement liées aux politiques sociales en FWB et dans les établissements. Ces politiques sociales sont développées dans d'autres chapitres de ce mémorandum.

Concernant spécifiquement les dispositifs actuels d'aide à la réussite, nous citerons quelques chiffres de l'enquête de l'AGL (Assemblée des étudiant·e·s de Louvain)⁴ :

⇒ 36% des étudiant·e·s ne participent pas à un dispositif par manque d'informations

⇒ La majorité des étudiant·e·s sont satisfait·e·s des dispositifs (85%). Cependant, iels trouvent également dommageable que le dispositif se concentre quasi exclusivement sur les BAC1.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont donc primordiaux pour lutter contre l'échec dans l'enseignement supérieur. La récente réforme du décret paysage visant à durcir les conditions de réussite va donc à contresens des réalités sociologiques, à savoir que les étudiant·e·s ne sont pas égaux·ales face à la réussite. Les dispositifs d'aide à la réussite doivent viser la réussite de toutes et tous afin de gommer les inégalités sociales et économiques.

1 ARES : <https://www.ares-ac.be/fr/statistiques/indicateurs#01-taux-de-r%C3%A9ussite-de-r%C3%A9orientation-de-redoublement-et-d%E2%80%99abandon-en-1re-ann%C3%A9e-de-bachelier>

2 « Taux d'échec impressionnant en Psychologie à l'UCLouvain, seuls cinq étudiants de première année ont réussi » : <https://www.rtb.be/article/taux-dechec-impressionnant-en-psychologie-a-luclouvain-seuls-cinq-etudiants-de-premiere-annee-ont-reussi-10798108>

3 <https://orbi.uliege.be/handle/2268/41035>

4 « Feedback des étudiant·e·s concernant les dispositifs d'accompagnement à la réussite »

REVENdicATIONS :

- ▶ Augmenter le financement des aides à la réussite en :
 - ⇒ S'assurant que chaque établissement dispose d'un SAR (Service d'Aide à la Réussite) ;
 - ⇒ Doter les SAR de ressources humaines suffisantes pour accompagner individuellement les étudiant-e-s ;
 - ⇒ Avoir un financement suffisant afin que les SAR puissent mettre en place différentes ressources et dispositifs d'aide à la réussite ;
 - ⇒ Les pôles académiques peuvent jouer un rôle de mutualisation, notamment pour les plus petits établissements.
- ▶ S'assurer de la gratuité totale de l'aide à la réussite ;
- ▶ S'assurer que les dispositifs d'aide à la réussite soient accessibles à toutes et tous sans critère académique ou autre ;
- ▶ Mettre en œuvre des politiques d'aide à la réussite pour les profils particuliers tels que les étudiant-e-s HUE, en situation de précarité, en reprise d'étude, jeune maman... ;
- ▶ Offrir des services individuels et personnalisés aux étudiant-e-s ;
- ▶ Tendre vers un système d'évaluation continue ;
- ▶ S'assurer que chaque professeur-e suive une formation pédagogique afin de pouvoir enseigner.

5.6 ACCESSIBILITÉ DES ÉTUDES

SÉLECTION

À l'heure actuelle, différentes formes de sélection (concours, examens, sélection sur dossier, etc.) sont mises en place, comme on peut le voir avec les examens d'entrée (ou concours) pour certaines filières telles que la médecine, l'ingénierie, les écoles supérieures des arts, etc. Or, la mise en place de ces méthodes de sélection va à l'encontre de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il y a malheureusement de plus en plus d'accords favorables aux années préparatoires, ou encore aux tests d'orientation obligatoires, contraignants ou non.

Jean-Paul Lambert, ancien recteur de l'université Saint-Louis Bruxelles, désigne les examens d'entrée comme le choix de la « solution du désespoir » de la part de responsables académiques confrontés à l'appauvrissement progressif (et programmé) de l'enseignement supérieur, provoqué par le mécanisme pervers de l'enveloppe fermée.

Il rappelle également dans son article de 2014 « Accès à l'enseignement supérieur : un enjeu politique et économique majeur » qu'un examen d'entrée aurait des implications extrêmement dommageables, à la fois en termes d'équité et d'efficacité :

La sélection a notamment pour effet de procéder à un « écrémage social ». En prenant le cas des examens d'entrée, on peut constater que ceux-ci sont socialement inéquitables. En effet, un grand nombre d'études convergent pour montrer que les jeunes issu·e·s de milieux socioculturels plus modestes arrivent en général moins bien préparé·e·s à l'entame des études supérieures que leurs condisciples mieux nanti·e·s. Cela implique que ces épreuves de sélection peuvent être aussi injuste qu'un filtre à l'entrée. Par exemple, une étude menée par le ministère de l'Éducation nationale en France a montré que seulement 18,9% des enfants de parents ouvriers ont obtenu le baccalauréat en 2019, contre 59,8% des enfants de cadres. De plus, une étude de l'OCDE réalisée en 2018 a révélé que les enfants provenant de fa-

milles défavorisées sont plus susceptibles d'avoir des compétences mathématiques et de lecture faibles dès leur entrée à l'école primaire.

De plus, l'imposition d'un examen d'entrée constitue une aberration économique et budgétaire, car, pour les pouvoirs publics belges, l'investissement dans l'enseignement supérieur apparaît exceptionnellement rentable. Jean-Paul Lambert démontre d'ailleurs que les « recettes » publiques futures (actualisées) représentent près de 5 fois les coûts totaux (directs et indirects) consentis.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Arrêter la sélection dans les filières où elle a lieu, quelles qu'en soient les formes, pour démocratiser l'enseignement ;
- ▶ Mise en place de dispositifs d'aide et de soutien pour lutter contre les inégalités entre étudiant·e·s issu·e·s de milieux socioculturels différents lors de la transition entre l'enseignement obligatoire et supérieur ;
- ▶ Refinancer l'enseignement supérieur à hauteur de ses besoins afin de permettre à tout le monde d'accéder aux études qu'il souhaite (ou passer à un système d'enveloppe ouverte). (cfr revendication refinancement) ;
- ▶ Mise en place de mécanismes d'aide à la réussite pour lutter contre les inégalités et offrir aux étudiant·e·s les mêmes chances de réussites. (cfr revendication aide à la réussite).

DISCRIMINATION

La société est discriminante et l'enseignement supérieur n'est pas une bulle qui évite toutes ces discriminations. Il est donc nécessaire de continuer à lutter au niveau de l'enseignement supérieur pour réduire ces discriminations et faire de l'enseignement supérieur un espace safe.

En 2020, la FEF a réalisé une grande enquête et les résultats sont formels : 26% des étudiant-e-s ont été victimes de discrimination pendant leurs études. Ces discriminations sont majoritairement liées au genre, au poids, à la couleur de peau et à l'origine socio-économique.

Pour faire disparaître les discriminations, il est important d'avoir en tête les spécificités de chacun-e et de s'inscrire dans la réalité de celles-ci. Le manque de formation et de sensibilisation des étudiant-e-s, des professeur-e-s, des directions et du personnel administratif ont un lien avec la reproduction des comportements de société dans l'enseignement supérieur.

Un aspect nécessaire est aussi les espaces de paroles et de plaintes lorsque l'on est victime de discrimination.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Des mesures structurelles, financées par la communauté française pour lutter contre les discriminations ;
- ▶ La formation des différents corps sur les questions liées à la discrimination ;
- ▶ La création d'espaces de parole afin de pouvoir s'exprimer auprès de personnel formé pouvant accompagner les victimes ;
- ▶ La promotion d'une laïcité où tout à chacun-e se sent à l'aise d'exprimer sa religion.

INCLUSIVITÉ

On entend, en partie, par enseignement supérieur inclusif, la mise en place de mesures aidant les étudiant-e-s à besoin spécifique (EBS) à avoir une expérience de l'enseignement supérieur la plus agréable possible. On entend EBS comme étant les étudiant-e-s avec des troubles d'apprentissage

(dys-, trouble de l'attention, etc.), des handicaps ou invalidités, les sportif-ve-s de haut niveau, les étudiant-e-s entrepreneur-euse-s, les étudiant-e-s artistes de haut niveau, les étudiant-e-s incarcéré-e-s, les étudiant-e-s futur-e-s parents.

Aujourd'hui chaque établissement doit, à la demande de l'étudiant-e, mettre en place des aménagements "raisonnables" afin que l'étudiant-e puisse réaliser ses études du mieux possible. Il est important d'étendre la connaissance de cette possibilité aux étudiant-e-s afin d'éviter le non-recours aux mesures. Il faut, en plus de l'aide pour les cours et les évaluations, prendre en compte les besoins de ces étudiant-e-s pour d'autres aspects de la vie dans l'enseignement supérieur, comme l'accessibilité des locaux, espaces d'étude, cantines, etc. Mais aussi un accompagnement administratif en cas de besoin.

Actuellement, la réalité démontre que l'octroi du statut EBS dépend souvent de la possibilité de se faire diagnostiquer. Mais nous ne sommes pas tou-te-s égaux-ales face au coût du diagnostic et aux démarches à entreprendre. Les étudiant-e-s doivent souvent refaire des tests à leur charge financière pour être à nouveau diagnostiqué-e-s.

Afin de prendre les meilleures mesures possibles, il faut prendre l'avis des concerné-e-s, qui sont souvent suivi-e-s depuis plusieurs années.

REVENDEICATIONS :

- ▶ L'amélioration de l'accompagnement administratif et pédagogique des étudiant-e-s à besoin spécifique ;
- ▶ Informer plus largement les étudiant-e-s sur les aménagements possibles e la possibilité d'obtenir le statut EBS ;
- ▶ Établir un état des lieux et un plan d'adaptation des infrastructures en fonction des besoins des étudiant-e-s à besoin spécifique ;
- ▶ Penser au-delà de la logique d'aménagements spécifiques à l'égard des étudiant-e-s EBS, et tendre vers un enseignement plus inclusif, aussi bien au niveau des infrastructures que de l'organisation des enseignements ;
- ▶ La prise en compte des tests réalisés même au-delà des 3 ans.

5.7 INFRASTRUCTURE

Le manque de financement chronique de l'enseignement supérieur et de la FWB, décrit en détail dans son propre chapitre, a créé un état de fait assez alarmant : les infrastructures dans l'enseignement supérieur (mais aussi dans l'obligatoire) sont dans un état lamentable.

D'après notre enquête « Heure des campus » réalisée en 2022 :

- ⇒ 1 étudiant·e sur 2 considère que les bâtiments ne sont pas dans un bon état ;
- ⇒ Plus d'1 étudiant sur 2 considère que les cours théoriques (54%) et pratiques (56%) sont surpeuplés ;
- ⇒ Il y a un lien entre la suroccupation des locaux et le manque d'encadrement pédagogique.

Au travers de cette enquête, de témoignages, mais surtout des remontées de la vie quotidienne des étudiant·e·s, il apparaît plusieurs problèmes majeurs :

- ⇒ Seuls 70% des étudiant·e·s en université et 40% en HE/ESA ont accès à des locaux d'études. Pourtant 1 étudiant·e sur 4 n'a pas d'endroit pour étudier chez lui ;
- ⇒ 75% des étudiant·e·s sont mécontents de l'hygiène des sanitaires ;
- ⇒ Moins de 33% considèrent les bâtiments adaptés aux PMR ;
- ⇒ 50% considèrent que les bâtiments sont mal chauffés / isolés.

Concernant l'état des infrastructures en ESA, qui est sans doute le type d'établissement où les infrastructures sont dans le pire état, nous vous renvoyons vers notre analyse complète et notre cadastre de la note de positions 111/Note Kapla – Infrastructure dans l'enseignement supérieur artistique¹.

Nous noterons néanmoins que cafards, rats morts, amiante, fuites d'eau sont le quotidien des centaines d'étudiant·e·s, comme l'illustra l'exposition photo du Conservatoire Royal de Bruxelles².

La Communauté française, via son ministre du budget (et ministre de tutelle du réseau WBE), a émis son souhait de travailler sur la question des bâtiments scolaires tant pour l'enseignement obligatoire que supérieur, tous réseaux confondus. L'enveloppe budgétaire sur la table est de 1,2 milliard d'euros³. Néanmoins, l'équilibre entre les réseaux de pouvoir a mis à mal l'évolution du dossier. À l'heure actuelle et avec un plan prévu sur 10 ans, ce financement pour la rénovation des bâtiments scolaires ne répond pas aux urgences à court ou long terme.

1 https://fef.be/wp-content/uploads/2021/04/CF_2021.03.27_Note-Kapla.pdf + annexes : <https://fef.be/wp-content/uploads/2021/06/KAPLA-annexes.pdf>

2 <https://www.lalibre.be/culture/arts/2022/05/06/cafards-trous-humidite-des-etudiants-exposent-en-photos-letat-du-conservatoire-royal-de-bruxelles-INKPTCGZP5FBD-HEE3XAGSLZUD4/>

3 Dont 600 millions proviennent du fonds européen de relance post covid-19

REVENdicATIONS :

- ▶ Une refonte des méthodes de financement pour la partie infrastructure, qui prendrait en compte les besoins par établissements, sans distinction de réseaux ou de type d'établissement ;
- ▶ La mise en place de plans de rénovation par les différents pouvoirs organisateurs et établissements ;
- ▶ Une vigilance accrue quant à l'état des infrastructures dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des étudiant·e·s ;
- ▶ La mise en place de concertations paritaires avec les Conseils Étudiants sur l'évolution, la rénovation, la construction ou la location d'infrastructures afin de s'assurer qu'elles sont en accord avec le vécu réel des étudiant·e·s.

■ NIVEAU DE POUVOIR RÉGIONAL

6.1 LOGEMENT

Lors du choix d'étude, la question du logement passe par l'esprit de tou·te·s les étudiant·e·s. Étudier dans une ville différente est le souhait de beaucoup, c'est synonyme de liberté, d'émancipation et de changement. C'est également souvent une nécessité pour de nombreux étudiant·e·s, en fonction de leur lieu de résidence et leurs études. Cependant, différentes problématiques émergent rapidement lors de la recherche d'un kot.

Tout d'abord, la question du prix. En fonction de la ville où l'on souhaite faire ses études, les prix peuvent varier, mais en moyenne, nous sommes aux alentours de 500€/mois pour un simple kot à Bruxelles. Le prix du loyer a beaucoup augmenté ces dernières années (à Namur, 7,96% d'augmentation entre 2016 et 2021) et ce, avant le début du conflit ukrainien en 2022. L'augmentation du nombre de kots privés et la diminution de logements publics ont donc eu un impact conséquent sur les prix.

Au loyer viennent s'ajouter les charges. Comme dit précédemment, depuis le début du conflit en Ukraine, les prix du gaz et de l'électricité ont explosé. Augmentant, respectivement, en moyenne de 57% et de 45,5%. En 2022, des mesures temporaires avaient été prises par le gouvernement fédéral pour faire face à ces augmentations. Force est de constater qu'elles n'ont pas été suffisantes. Aujourd'hui encore, de nombreux·euses étudiant·e·s doivent limiter leur consommation pour éviter que leurs factures explosent.

Le deuxième problème auquel les étudiant·e·s se confrontent est de trouver ce logement. Selon, l'agence de logement flamande Brik, il manque aujourd'hui 10.000 logements étudiants à Bruxelles et il pourrait en manquer 50.000 d'ici à 2030. Une situation similaire peut être observée en Wallonie. Il est donc nécessaire que les régions, en plus d'utiliser leurs fonds octroyés par les plans de relance européens, investissent dans la construction de logements publics pour faire face à la pénurie.

Enfin, force est de constater que certains kots privés et publics sont dans des états vétustes et n'offrent pas un environnement propice à l'étude, ce qui compromet la qualité de vie et le bien-être des étudiant·e·s, nécessitant ainsi des investissements urgents pour améliorer ces conditions de logement.

REVENDEICATIONS :

- ▶ La construction de kots étudiants publics, proches des lieux d'études ;
- ▶ L'instauration d'une grille de prix encadrant les loyers du privé ;
- ▶ Le blocage, de manière drastique, des prix du gaz et de l'électricité pour permettre aux étudiant·e·s de vivre dignement ;
- ▶ La rénovation de l'isolation des kots étudiants actuelle afin d'éviter les passoires énergétiques ;
- ▶ L'augmentation de l'aide au logement octroyé lors de l'obtention d'une allocation d'étude ;
- ▶ La suppression des garanties locatives pour les étudiant·e·s, afin d'éviter de devoir verser de gros montant d'un coup ;
- ▶ L'amélioration de l'actuel bail étudiant et le rendre obligatoire.

6.2 ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales sont une mesure cruciale pour soutenir les familles et garantir l'égalité des chances pour tou-te-s les enfants. Cependant, il existe des disparités dans le système actuel, avec des différences en termes de montants et de critères d'éligibilité. Cela crée une inégalité entre les familles et peut avoir des conséquences néfastes sur l'accès aux études et la qualité de vie¹.

La FEF constate avec préoccupation que les allocations familiales en Belgique sont souvent insuffisantes pour répondre aux besoins réels des familles. Les montants accordés sont trop faibles, en particulier lorsqu'on les compare aux coûts de la vie croissants et aux dépenses liées à l'éducation et à l'épanouissement des enfants. Cette situation crée une pression financière supplémentaire pour de nombreuses familles qui luttent pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Cette situation crée un cercle vicieux où les familles les plus vulnérables ont moins d'accès aux ressources nécessaires pour soutenir leurs enfants. Les inégalités sociales et économiques sont ainsi renforcées, car les familles défavorisées ont moins de moyens pour investir dans l'éducation, les activités extrascolaires, les soins de santé et d'autres éléments essentiels à la croissance et à l'épanouissement des enfants.

Il est donc primordial de reconnaître et de remédier à ces inégalités persistantes entre les familles belges. Les allocations familiales doivent être suffisantes pour couvrir les dépenses liées à l'éducation, à la santé, à l'alimentation et aux loisirs des enfants, afin de garantir leur bien-être et leur développement optimal. De plus, les critères d'éligibilité doivent être évalués de manière à tenir compte des besoins spécifiques des familles, en veillant à ce que chaque enfant ait les mêmes chances de réussite, indépendamment de son origine sociale ou géographique.

Ces inégalités économiques et les disparités régionales ont un effet délétère sur la diversité et l'inclusion dans l'enseignement supérieur. Les étudiants-e-s issus de milieux défavorisés peuvent être découragés-e-s de poursuivre des études

supérieures en raison des contraintes financières auxquelles elles sont confronté-e-s. Lorsque les allocations familiales sont insuffisantes, les jeunes issus de milieux défavorisés ont des difficultés supplémentaires pour financer leurs études supérieures. Elles peuvent être contraint-e-s de prendre des jobs étudiants pour subvenir à leurs besoins, ce qui entraîne une charge de travail excessive et nuit à leur réussite académique. Il est essentiel de prendre des mesures pour garantir une répartition équitable des ressources et favoriser l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur.

De plus, un constat alarmant concerne les étudiant-e-s de plus de 25 ans qui se retrouvent exclus du système des allocations familiales. Cette situation place ces étudiant-e-s dans une position particulièrement précaire, car elles sont privé-e-s d'un soutien financier essentiel pour poursuivre leurs études. Pour les étudiant-e-s les plus défavorisé-e-s, cette exclusion les contraint à faire des choix difficiles, notamment sacrifier une partie, voire la totalité, de leurs études. Cette restriction arbitraire des allocations familiales pour les étudiant-e-s de plus de 25 ans crée ainsi une barrière économique inquiétante, entravant leur accès à une éducation supérieure et compromettant leurs chances de réussite professionnelle et personnelle.

REVENDEICATIONS :

- ▶ Augmenter le montant des allocations familiales pour mieux tenir compte du coût de la vie ;
- ▶ Prise en compte des spécificités des familles et des situations socio-économiques dans l'évaluation des allocations familiales ;
- ▶ Supprimer le critère d'âge de 25 ans si l'étudiant-e est encore aux études ;
- ▶ Le prolongement du statut et des avantages de "famille nombreuse" au-delà des 25 ans si l'étudiant-e est toujours aux études.

¹ <https://www.moustique.be/actu/famille/2022/10/17/pauvrete-infantile-pres-dun-enfant-sur-cinq-concerne-248900>



FÉDÉRATION DES ÉTUDIANT·E·S FRANCOPHONES
rue de la borne 14 bte 17 - 1080 Bruxelles
T 02 223 01 54 | contact@fef.be | www.fef.be

